



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Vendredi 8 avril 2022 à 18 heures
Procès-Verbal

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le vendredi 8 avril 2022, à 18 heures, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 1^{er} avril 2022 et affichée le 1^{er} avril 2022. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Présents :

Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOIN, Yvon BEUCHON (jusqu'à la délibération n°16), Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAI, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA (à partir de la délibération n°2 et jusqu'à la délibération n°37), Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Alain MAZE, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT (à partir de la délibération n°2), Christine CHEZE-DHO, Constance BONDUELLE (à partir de la délibération n°2), Magali BESSARD (jusqu'à la délibération n°11), Yannick BEDIN (jusqu'à la délibération n°10), Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE (à partir de la délibération n°2), Catherine MENGUY, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Joël ALLAIN (jusqu'à la délibération n°19), Régis MAUTRÉ, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Marcella MICHEL (jusqu'à la délibération n°22), Philippe MERCIER, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Mélanie CELEGATO (jusqu'à la délibération n°29), Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Éric LE PAVOUX (jusqu'à la délibération n°26), Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Excusés :

Daniel GRAVELET, Stéphane HAMELIN, Nadia NEZLIOUI (délibération n°1), Renaud METTRE, Sakina ROBINSON

Absents :

Olivier CABRERA, Alex CHARPENTIER, Urbain NTARUNDENGA, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

Pouvoirs :

Yann GALUT donne pouvoir à Mme la Présidente
Gérard SANTOSUOSSO donne pouvoir à Franck BRETEAU
Yvon BEUCHON donne pouvoir à Stéphane GARCIA (à partir de la délibération n°17) puis à Bruno FOUCHET (à partir de la délibération n°37)
Stéphane GARCIA donne pouvoir à Bruno FOUCHET (à partir de la délibération n°37)
Evelyne SEGUIN donne pouvoir à Corinne LEFEBVRE
Marc STOQUERT donne pouvoir à Catherine PALLOT (jusqu'à la délibération n°1)
Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Céline MADROLLES
Magali BESSARD donne pouvoir à Marie-Hélène BIGUIER (à partir de la délibération n°12)
Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI (à partir de la délibération n°11)
Nadia NEZLIOUI donne pouvoir à Constance BONDUELLE
Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Joël ALLAIN (jusqu'à la délibération n°19) puis à Régis MAUTRÉ (à partir de la délibération n°20)
France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY
Philippe MOUSNY donne pouvoir à Alexia FRANQUES
Justine SINGEOT donne pouvoir à Alexia FRANQUES
Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Martial REBEYROL
Elisabeth POL donne pouvoir à Philippe MERCIER
Marcella MICHEL donne pouvoir à Philippe MERCIER (à partir de la délibération n°23)
Dominique GILLET donne pouvoir à Valérie CHAPAT
Pierre GUILLET donne pouvoir à Richard BOUDET
Éric LE PAVOUX donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOIN (à partir de la délibération n°27)

Mme Irène FELIX déclare la séance ouverte à 18 heures.

Mme Alexia FRANQUES et Mme Mélanie CELEGATO puis Mme Constance BONDUELLE (en remplacement de Mme CELEGATO à partir de la délibération n°30) sont désignées secrétaires de séance.

- 43 présents -

Mme FELIX :

Bienvenue à vous tous. Nous ouvrons ce Conseil Communautaire à une date qui n'était pas la date prévue et je vous remercie d'avoir aménagé vos emplois du temps pour être présents ce soir. Nous l'ouvrons dans un contexte qui est, comme souvent, très contrasté entre les drames qui se déroulent en ce moment même en Ukraine et puis, par contraste, la raison pour laquelle nous avons décalé notre Conseil, c'est-à-dire le plaisir de passer des moments ensemble autour d'un sport et de ses victoires, entre une veille d'un grand moment démocratique pour une instance démocratique où nous savons qu'il n'y a rien de tel que les débats pour conclure des différends au moment même où d'autres pensent que les débats doivent se traiter sous les bombes. Voilà, c'est dans cette espèce de moment très mêlé que nous allons échanger entre nous et que nous allons, je pense, honorer ce que doit être un débat démocratique, j'en suis convaincue et, par avance, je vous veux vous dire ma reconnaissance à la qualité des débats que nous pouvons avoir dans cette assemblée.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 février 2022

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme la Présidente soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 février 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Arrivée de M. REBEYROL -

- 44 présents -

1. Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération de Bourges Plus et la SAS Printemps de Bourges

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'octroyer une subvention de 40 000 € à la SAS Printemps de Bourges pour la mise en œuvre d'un partenariat avec l'Agglomération ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la SAS LE PRINTEMPS DE BOURGES ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante et les actes s'y rapportant.

Interventions :

Mme FELIX : 03-45

Je commence par un rapport qui est assez léger justement dans ce contexte, qui est le cadre de notre convention avec le Printemps de Bourges. Nous avons enrichi nos partenariats avec le Printemps. Certains sont retracés dans cette convention, le traditionnel partenariat sur la gestion des flux et des déchets, mais aussi la sensibilisation au tri des déchets. Convention nouvelle pour la présence d'un stand sur l'attractivité de l'agglomération, le stand Bourges Vie Nouvelle, et pour le soutien au concert du vendredi soir, un concert tourné vers la jeunesse. Sachez qu'au-delà de la convention que vous avez là, sur laquelle on vous invite à délibérer, nous avons passé des marchés de prestations sur deux autres volets. D'une part, la visibilité de l'agglomération sur des petits clips qui permettent d'interroger les artistes sur leur vision de ce que sera la musique dans 3 ans, 30 ans, 300 ans. Donc, rendez-vous demain. C'est une façon de nous associer à une réflexion en prospective sur la chanson et puis, l'autre marché de prestations, ce sont des marchés d'accueil et de places de concert qui nous permettent d'accueillir des partenaires. Voilà. Y a-t-il sur cette convention des demandes de prise de parole ? Des votes contre, des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

- Arrivées de MM. GARCIA, STOQUERT, Mme BONDUELLE et M. LEFELLE -

- 48 présents -

**2. Décisions de la Présidente agissant par délégation du Conseil Communautaire -
Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 21 février 2022**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication des décisions de la Présidente prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 21 février 2022.

Interventions :

Mme FELIX :

La délibération suivante est une information que je vous dois sur les décisions que j'ai prises depuis le dernier Conseil Communautaire. Je vous signale, en particulier, les conventions que nous avons passées avec une association et un syndicat sur Bourges Nord dans les locaux que nous avons continué d'aménager au pôle tertiaire Libération et qui nous permettent de faire vivre ce pôle, donc à destination de l'épicerie solidaire et du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre. Des demandes de précisions ? Je n'en vois pas.

**3. Délibérations du Bureau Communautaire agissant par délégation du Conseil Communautaire -
Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 21 février 2022**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication des délibérations du Bureau Communautaire prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 21 février 2022 (Bureaux Communautaires du 3 février et du 3 mars 2022).

Interventions :

Mme FELIX :

Nous passons ensuite aux délibérations du Bureau Communautaire avec pour le Bureau Communautaire du 3 février des subventions à trois commerces qui se sont ouvert en centre-ville et pour le Bureau Communautaire du 3 mars, je vous signale, en particulier, un soutien aux post-diplômes, c'est-à-dire les formations après la formation principale de l'École Nationale Supérieure d'Art. Pas de problèmes ? Je vous remercie.

**4. Délégation de service public de gestion de la plateforme aéroportuaire de Bourges -
choix du délégataire – approbation du contrat**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

par 47 voix « pour », 1 voix « contre » (M. BARDI) et 13 abstentions

(Mmes BONDUELLE et BESSARD, MM. BEDIN et LEFELLE, Mmes MENGUY, NEZLIOUI (pouvoir à Mme BONDUELLE) et SOULAT, M. BOUQUIN, Mme TRUSSARDI, M. PIERRON, Mme LABRO (pouvoir à Mme MENGUY), M. MAUTRE et Mme BIGUIER)

- d'approuver le choix de confier la Délégation de Service Public de la gestion de la plateforme aéroportuaire de Bourges à la société EDEIS Concessions pour une durée de 7 ans ;
- d'approuver le projet de convention de Délégation de Service Public ainsi que ses annexes qui sera signé avec la société EDEIS Concessions ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de Délégation de Service Public et à prendre toutes les dispositions et actes s'y référant.

Interventions :

Mme FELIX :

En l'absence du 1^{er} Vice-Président, Yann GALUT, qui m'a donné procuration, je vais vous présenter les dossiers qui sont sous la responsabilité de sa délégation. Le premier est la délégation de service public de gestion de la plateforme aéroportuaire de Bourges, le choix du délégataire et l'approbation du contrat. Cette délibération fait suite à une délibération que nous avons passée en juin 2021, par laquelle le Conseil Communautaire, à l'unanimité, avait choisi deux choses, à la fois de reconduire la gestion de cet aéroport sous une forme de Délégation de Service Public (DSP) et, d'autre part, de lancer la procédure de contrat. Donc, c'est sur la base de

la délibération que nous avons prise ensemble et à l'unanimité, en juin 2021, que nous avons mené une négociation. On pourra rentrer plus dans le détail, notamment Christine CHEZE-DHO qui a suivi cela de très près, si vous le souhaitez, pour aboutir à la proposition que nous vous faisons aujourd'hui de choix du délégataire.

Nous avons deux concurrents avec lesquels nous sommes rentrés en dialogue et que nous avons mis en concurrence aussi l'un et l'autre, sur la base des critères que nous avons choisis, qui sont à la fois des critères de qualité de service, des critères financiers, des critères d'engagements environnementaux et des critères de communication et, à la suite de quoi, nous vous proposons de retenir l'offre de EDEIS Concessions, qui est d'ailleurs le délégataire actuel de l'aéroport, sur la base des éléments qui sont prévus dans cette délibération. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? M. BARDI.

M. BARDI :

Mme la Présidente, Mmes et MM les Vice-Présidents, Mmes et MM chers collègues. Attachez vos ceintures, nous risquons fort de rentrer dans une zone de turbulences. L'aéroport urbain de Bourges nous a coûté, nous coûte et nous coûtera plus ou moins.

Cet aéroport rencontre deux problèmes majeurs :

- le premier sur le plan économique : il est couvert par la zone de chalandise de l'aéroport de Châteauroux, celui de Nevers et le moindre, celui d'Orléans. Ainsi EDEIS reconnaît peu d'intérêt à développer ce segment commercial ;
- second point : l'aéroport se situe au sud-ouest de la ville de Bourges. L'axe de piste 60°-240° indique le sens des vents dominants. La ville de Bourges se trouve donc face aux nuisances de l'activité aéroportuaire en termes de bruits et d'émissions polluantes, cela impactant particulièrement le quartier du Beugnon ainsi que le lieu de culte Rond-Point Guynemer. EDEIS ne s'en préoccupe pas. Rien dans le dossier ne traite de ce sujet. La seule argumentation, c'est qu'il y aura une gestion des plaintes.

EDEIS est un consortium, un glouton financier. Voilà ses dernières emprises fin 2021 : Maître d'œuvre du CHU de Nantes, gestionnaire de l'aéroport de Lorient, gestionnaire de monuments romains à Nîmes, d'une centrale photovoltaïque à Mayotte, une association avec Lux Aviation. S'affiche dans ses yeux le symbole de l'euro. L'œil gauche voit les subventions de l'agglomération couvrir les frais de gestion de l'aéroport. L'œil droit voit la manne financière de l'activité aérienne et notamment militaire. Rentable bien qu'elle ne représente que 10 % du trafic, ceci grâce aux taxes aéroportuaires proportionnelles au poids des aéronefs. Un Xingu plein de charge pèse 5,7 tonnes, un coucou 300 kg. EDEIS va par conséquent développer l'activité militaire par la création d'un second parking Xingu qui va accroître le nombre de mouvements d'avions de ce type, avec un prévisionnel à minima de 1 234 mouvements. Cette année, on comptabilise plus de 11 000 vols avec un seul parking.

La seule rentabilité pour notre agglomération envisagée par EDEIS est le champ photovoltaïque qui est loin d'être sorti de terre. Sous couvert d'un green washing édifiant, abeilles, vélos électriques, bornes de charges pour avions électriques, voire l'espoir d'une compensation carbone avec notamment le champ photovoltaïque, EDEIS n'a aucune projection et aucune limite sur la génération du bruit et sur les émissions polluantes. Nous n'avons aucun garde-fou face à cette emprise animée par la rentabilité. D'autre part, il est difficilement compréhensible pour les habitants qu'un avion puisse voler le dimanche après-midi alors qu'ils sont contraints d'utiliser une machine-outil entre 10h et 12h. Il sera également difficile pour la population d'accepter un accroissement de l'activité aéronautique en sortie d'une relative léthargie depuis plusieurs dizaines d'années.

Chers collègues, nous avons là, la possibilité de retarder le processus de renouvellement de la DSP afin d'établir les garde-fous tels :

- un plafonnement des mouvements aériens, accompagné d'une indemnité à reverser à l'agglomération en cas de dépassement de ce seuil ;
- un retrait du projet de la jonction d'un nouveau parking Xingu ;
- de demander un alignement du prix du carburant par rapport à l'aéroport de Déols afin d'éviter que l'on prenne l'aéroport urbain de Bourges pour une station de services à bas coût ;
- d'affirmer la réduction de la piste pour mettre en œuvre la RESA (Runway End Safety Area) pour être en conformité avec la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). La RESA est un espace enherbé d'un hectare qui se situe aux extrémités de piste ; c'est une règle de sécurité qui est mise en œuvre, on a 10 ans pour la mettre en œuvre à Bourges ;
- et voir pour un engagement vers une accréditation au niveau 4 pour être en conformité aux attentes du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) et ainsi participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Chers collègues, vos responsabilités d'élus envers la population vous donnent droit, avec votre vote « contre » ce projet, en l'état, d'EDEIS, de prendre l'importante décision d'une probabilité de suspension de l'activité aéronautique au 1^{er} juillet, le temps de mettre en place les garde-fous. Je vous propose, Mme la Présidente, une suspension de séance pour que chacun puisse échanger. Je vous demande également de bien vouloir procéder à un vote à bulletin secret. Merci pour votre attention.

Mme FELIX :

Je crois qu'il est important que l'on puisse débattre dans le cadre de ce Conseil Communautaire. Quelques éléments pour éclairer le débat. J'ai pris avec beaucoup de sérieux les alertes que Jean-Marc BARDI m'a transmises sur ce dossier. M. le Conseiller Communautaire, cher Jean-Marc, tu connais évidemment la question de façon beaucoup plus technique que moi, donc je me suis mise à l'aviation. Je comprends les alertes, certaines me paraissent fondées sur un certain nombre de réalités qui ont été connues sur place, mais pas toutes.

Nous avons travaillé sur la base d'un total de mouvements de 11 837 pour l'année 2019 sur l'aéroport, c'est dans le document que vous avez. Il y a eu 11 837 mouvements sur l'aéroport en 2019, donc avant le COVID. Je ne vous donne pas l'année 2020 parce que l'année 2020, on sait tous que ce n'est pas une année de référence. Les propositions qui sont faites par EDEIS pour les années à venir sont toutes inférieures à ce chiffre, c'est-à-dire que EDEIS ne pense pas possible de proposer à l'agglomération de Bourges, une augmentation des usages de l'aéroport. Ce qui veut dire que la projection est faite sur une proposition toujours inférieure à celle de l'année 2019. Dans sa composition, il est vrai, la proposition qui est faite prévoit moins d'aviation d'affaires, mais ça n'est qu'une prévision, cela n'a rien de contractuel, et notamment il n'y a pas de contrat passé entre EDEIS et telle ou telle nature d'aviation, en volume j'entends. Autrement dit, il nous est très clairement dit qu'il n'y a pas de marge de développement de l'aviation d'affaires sur l'aéroport de Bourges. Je crois que c'est assez lucide et je crois que ça n'est pas forcément regrettable du point de vue environnemental, les avions d'affaires étant, et c'est vous qui me l'avez dit, les plus bruyants et les plus gênants. Donc, on est plutôt en deçà puisque c'était 243 mouvements en 2019 et là, toutes les propositions sont en-dessous de 200. La proposition prévoit, pour les non-commerciaux, là aussi, plutôt une baisse puisqu'on était à 10 659 mouvements et qu'on est, pour les années prochaines, en-dessous de 9 000 donc on est en-dessous sur de l'aviation légère. Aviation qui, par ailleurs, est encouragée dans la proposition qui nous est faite, à muter vers une énergie électrique qui est donc moins impactante en matière d'empreinte carbone.

Et puis, il y a les vols de l'armée. Ces vols, je le sais et vous l'avez largement argumenté, sont des vols qui peuvent être bruyants. Pour autant, le nombre de vols qui est projeté, reste inférieur au nombre de mouvements de l'année 2021 ce qui veut dire que même si on est au-dessus de 2019, on est en-dessous de 2021. Alors que sont ces vols ? Ce sont effectivement des vols d'entraînement, un peu de délestage, qui peuvent être utilisés par l'Armée de l'air. Cela a été particulièrement le cas en 2021 puisque la piste d'Avord était en travaux et il est possible que l'Armée de l'air trouve un intérêt à continuer d'utiliser cette piste, mais de façon relativement limitée, et il n'est pas envisagé, sauf exception, de vols de nuit. C'est une précision que j'ai demandée et obtenue dans le cadre de cette proposition. Donc, cela veut dire que l'on contraint un peu les choses.

Mais ce n'est pas parce qu'on les contraint que cela empêche les avions de faire du bruit, ni de polluer. On est bien d'accord avec ça. En matière d'impact carbone, de pollution, je récapitule : moins d'avions commerciaux donc pas plus d'empreinte carbone, transition électrique de l'aviation légère, donc moins d'empreinte carbone, augmentation des mouvements pour l'Armée de l'air, ça fait effectivement plus d'empreinte carbone sur l'agglomération, mais ce sont des mouvements qui sont liés aux entraînements des pilotes et qui ne se font pas chez nous, ils se font ailleurs. Je pense que, globalement, on ne développe pas un usage. On le développe sur le territoire de l'agglomération, mais on ne développe pas l'usage. Par contre, on développe le bruit. Et parce qu'on développe le bruit, nous nous sommes aussi intéressés à la question du plan d'exposition au bruit. Ce plan et l'écriture de ce plan se font à la demande de l'État. Il a été écrit en 2015 pour l'agglomération de Bourges et il peut évidemment être révisé si on a des éléments nouveaux dans la délégation.

Pour votre information, les hypothèses sur lesquelles ce plan d'exposition au bruit a été fondé au cours des dernières années, se faisaient sur une hypothèse de 30 000 mouvements sur l'aéroport par an. Or, je vous l'ai dit, on va être autour, au total de 12 000. Cela veut dire que la façon dont ce plan d'exposition au bruit a été pensé, les limites qui ont été mises et les précautions qui ont été données, correspondent à une utilisation de l'aéroport qui ira bien au-delà de la situation présente. Pour autant, je pense qu'il est important qu'on ait un suivi précis de cela et qu'on puisse installer, avec les riverains et avec les élus des quartiers concernés, tant sur Bourges que sur Trouy, une instance de suivi qui nous permettrait de vérifier que les choses sont acceptées, acceptables et supportables pour tout le monde.

Concernant maintenant la qualité de l'air qui est aussi un point sur lequel il me paraît important que nous ayons une grande vigilance, il faut savoir que l'aéroport de Bourges fait partie d'un réseau d'aéroports géré par EDEIS sur lequel des dispositifs de mesure de la qualité de l'air ont été mis en place à l'automne dernier. Ainsi, 4 points de mesures ont été installés avec l'autorisation des communes concernées sur le domaine public, trois sur Bourges et une sur Trouy. Elles sont respectivement sur le quartier de Beaulieu, de Sainte-Hélène, du Beugnon et vers le quartier des Breuzes, en gros, pour faire simple. Donc, ces quatre points de mesure existent, les premières mesures nous ont été communiquées, toutes conformes aux données de référence prévues par la réglementation. Mais, là aussi, nous demanderons évidemment communication de ces données de façon régulière et je dois à la précision, de dire que le suivi de la qualité de l'air fait partie des informations qui nous sont données par le délégataire dans les rapports trimestriels qu'il nous envoie.

Voilà pour ces différents points. Je voulais en rajouter un autre. Sur la question des pistes et extensions de pistes, c'est un point d'information que je vous ai communiqué dans l'échange que nous avons eu. Le projet prévoit de mettre en place cette zone dite RESA ; il ne dit pas et ne fige pas la façon dont cette fonction-là de zone de réservation sera mise en place. Cela fait partie des discussions que nous pourrions avoir dans les mois et années qui viennent. Ce qui compte, c'est que la fonction soit remplie, elle est réglementaire, mais la façon dont on remplit la fonction peut être encore discutée. Dernier point, l'ensemble des dispositions, et notamment d'aménagement, se fait dans le respect du cadre réglementaire concernant la gestion des eaux. Là aussi, on aura la plus grande vigilance. Donc si vous voulez, à ce stade, ce qui me paraît important, c'est de mettre en place avec les élus du secteur, encore une fois de Bourges et de Trouy et avec la population, un groupe de suivi de cet équipement pour que nous soyons en capacité d'ajuster et d'alerter, en tant que de besoin, et de limiter, s'il le fallait, certains usages s'il s'avérait qu'il devenait indispensable de les maîtriser. Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance. Mme CHEZE-DHO.

Mme CHEZE-DHO :

Je voulais juste rajouter, si ma lecture a été bonne, que l'agglomération a passé une convention avec l'État concernant cet aérodrome qui est classé en aérodrome, que nous avons une obligation de continuité de service public, que l'on peut remettre en cause cette convention, mais je n'en connais pas les répercussions possibles pour l'agglomération. Par ailleurs, si nous décidions par hasard d'arrêter cet aérodrome, nous avons trois ans à partir de l'envoi de la lettre recommandée et de la réception de la lettre recommandée par l'État. Donc, c'est à ajouter aux réflexions.

Mme FELIX :

En fait, nous avons le choix, j'insiste, nous avons le choix en juin dernier de ne pas renouveler la délégation de service public et de choisir une autre forme de contractualisation sur l'aéroport et de ne pas lancer à ce moment-là. C'est un choix mais, même en juin dernier, si nous avons fait le choix, par exemple, de ne pas relancer une délégation de service public, à échéance de celle-ci, nous avons encore deux ans à exploiter l'aéroport en direct, en régie, en admettant que nous ayons à ce moment-là dit à l'État que nous arrêtons l'exploitation. Donc, aujourd'hui, il faut savoir que la décision qui nous avons prise en juin dernier nous conduit à la proposition que nous faisons aujourd'hui sur la base du cahier des charges que vous avez adopté en juin dernier. M. BEDIN.

M. BEDIN :

Oui, merci Mme la Présidente. Dans toutes les explications que vous donnez, qui sont effectivement très éclairantes sur les enjeux de la présence de cet aérodrome, il en est un qui m'a échappé, sur lequel, je crois, vous ne vous êtes pas exprimée : au même titre que les vols d'hélicoptère vers l'hôpital sont, je crois, assez encadrés en termes de trajets, de trajectoires pour éviter à la fois, le plus grand nombre de nuisances sonores et puis aussi éviter la dangerosité qui est quand même de survoler une zone urbaine, en est-il de même en ce qui concerne l'aérodrome et notamment les avions militaires ? Pour habiter un quartier, qui n'est pas dans le quartier de l'aérodrome, mais qui est régulièrement survolé par les avions venant d'Avord, parfois, on peut se poser quelques questions, surtout lorsqu'on sait qu'il s'agit d'avions-pilotes avec des élèves qui apprennent le vol. Je me pose la question de la dangerosité de ces vols et de quelle manière cela est-il encadré parce que ce sont des vols d'exercice et des vols d'exercice au-dessus de zones urbaines, cela me pose des questions. Et puis, on sait que le bruit est quand même, comme le rappelle un candidat à la Présidentielle, la première cause de maladie psychique et psychologique et c'est vrai qu'il est parfois difficile, quand il y a ces vols, notamment les dimanches, de supporter les va-et-vient. Je ne veux pas refaire le débat du mois de juin, mais c'est vrai, qu'il y a une quelque chose d'un peu anachronique, de voir aussi des avions voler pour le plaisir de voler quand on connaît le contexte climatique qui est le nôtre.

Mme FELIX :

Quelques éléments pour contribuer à la réflexion, parce que je ne sais pas si je répons de façon précise à cette intervention. Sur les trajectoires, je ne sais pas vous répondre de façon précise ; je sais en revanche que sur les trajectoires de l'hélicoptère de l'hôpital, il passe au-dessus de zones urbaines de façon très précise parce que c'est nécessaire. Il passe au-dessus de chez moi, mais voilà, quand il passe, je me dis ça y est, on est en train de sauver une vie donc je me dis que c'est bien, en fait. Pour les avions, je crois que la contrainte est très liée aux vents, mais ça, Jean-Marc le sait bien mieux que moi et pourrait l'éclairer.

Je reviens sur le bruit parce que je vous ai dit que le plan d'exposition au bruit était donc décidé au niveau de la Préfecture, enfin il était déclenché au niveau de la Préfecture. Il est annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; autrement dit, vous allez l'adopter dans les documents annexes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal que nous allons adopter en fin de Conseil. Vous adopterez, annexé au PLUI, un plan d'exposition au bruit qui est basé sur un maximum de 30 000 passages. En fait, on a un double plan d'exposition au bruit dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'agglomération : on a celui qui est lié à l'aéroport à la demande de l'État et à l'initiative de l'État, et celui qui est lié aux voiries et qui est, sauf erreur de ma part, à notre initiative et qui, d'ailleurs, fait l'objet d'un certain nombre de dispositions selon qu'il s'agit de voiries communautaires ou de voiries communales, d'aide à la protection phonique des habitations qui sont sur ces voiries dédiées. Donc, là aussi, on a quelques marges de manœuvre, de réflexion à avoir par rapport au bruit si on veut étendre les périmètres des habitations concernées par cette protection phonique. Voilà le deuxième point.

Après, concernant les vols le dimanche, vous savez après, c'est aussi un peu affaire de ressenti. Les vols le dimanche, je pense qu'ils sont plutôt de loisir qu'autre chose. Pour certains, c'est leur passion du dimanche ; pour d'autres, c'est sans doute moins agréable. Entretenir son jardin avec sa tronçonneuse, pour certains, c'est leur passion du dimanche et pour d'autres... Mais c'est interdit. Ils trouvent que c'est désagréable que ce soit interdit et pour d'autres, c'est insupportable. Voilà, je crois que vivre en société, c'est aussi trouver des règles et des compromis mais l'aviation de loisir est autorisée le dimanche. Mme CHEZE-DHO.

Mme CHEZE-DHO :

En complément de ce que vous venez de dire Présidente, je voulais juste rajouter que l'exploitant de l'aérodrome propose, je rejoins le problème environnemental, la mise en place de commissions justement de suivi du développement de l'aérodrome et de la RSE, c'est-à-dire la Responsabilité Sociétale et Environnementale. Donc, le concessionnaire a bien prévu, qu'il y ait un suivi par la population et les élus de Bourges sur l'activité de l'aérodrome.

Mme FELIX :

Et on va vers une accréditation qui s'appelle ACA3, Airport Carbon Accreditation. C'est un niveau d'exigence plus important que celui d'aujourd'hui. Aujourd'hui, l'aérodrome est sur un niveau 1 ; il y a quatre niveaux. La compensation carbone, on ne l'atteint qu'au niveau 4, donc dans la proposition qui nous est faite de niveau 3, il n'y a pas de compensation carbone, mais une diminution de l'impact carbone. Pour un aéroport de cette taille, c'est assez ambitieux et, là aussi évidemment, on demandera des comptes au gestionnaire. M. BRETEAU.

M. BRETEAU :

Oui, Mme la Présidente, juste pour peut-être clore le débat. Sur Trouy Nord, nous avons eu des retours de la part de notre population par rapport à des bruits liés aux travaux du champ photovoltaïque, moins sur le trafic de l'aéroport. La communication à l'initiative de la ville de Bourges s'est améliorée, notamment de l'aéroport et puis aussi de la base aérienne d'Avord. Donc, je rejoins tout à fait votre proposition de participer à un comité de suivi pour voir l'évolution de ce trafic et de l'ensemble du bruit qui peut être généré tout autour de l'aéroport.

Mme FELIX :

Merci. Bien, la demande m'en ayant été faite, je demande à l'assemblée si elle souhaite que nous votions à bulletin secret. Qui souhaite un vote à bulletin secret ? Il faut un tiers des votants, donc je vous demande si vous souhaitez un vote à bulletin secret. Je ne vois pas de vote « pour ». Donc, nous allons voter à main levée. Je vais vous demander qui est « pour » cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée ; nous mettrons en place ce comité de suivi.

5. Attribution de la subvention au 1er lauréat du concours DEFSTART – Entreprise InMind VR

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention de subvention avec la société InMind VR ;
- d'accorder la subvention de 30 000 € à la société InMind VR, 1^{er} lauréat du concours DefStart ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Interventions :

Mme FELIX :

Je continue avec les délibérations du 1^{er} Vice-Président avec l'attribution des différents prix du concours DEFSTART. Il s'agit de prix attribués à trois projets qui sont intéressants parce qu'ils prennent en compte la question de la charge mentale dans les terrains d'opérations et des besoins de décisions. Donc le projet, c'est l'entreprise InMind VR pour un projet qui mobilise l'intelligence artificielle pour faciliter l'analyse de situations dans des situations complexes.

Le second, PERIPHERAL, est un principe de lunettes dans lesquelles est diffusée de l'information sur les cibles que l'on doit atteindre. Par exemple, quand vous devez vous diriger sur un terrain là aussi accidenté, vous avez dans la lecture quelque chose de très direct.

Et le troisième, qui permet de transmettre de l'information dans une situation où tous les systèmes de communications seraient défaillants ou brouillés et qui permet, par exemple en situation de tremblement de terre, d'accident, etc..., une intervention que ce soit dans des situations de risques civils ou de défense. Pour le premier lauréat, l'entreprise InMind VR. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Pour le second, l'entreprise PERIPHERAL, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Pour le troisième prix, Global Smart Solutions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien je vous remercie

6. Attribution de la subvention au 2ème lauréat du concours DEFSTART – Entreprise PERIPHERAL

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention de subvention avec la société PERIPHERAL ;
- d'accorder la subvention de 20 000 € à la société PERIPHERAL, 2^{ème} lauréat du concours DefStart ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

**7. Convention d'accompagnement gracieux au 3e lauréat du concours DEFSTART -
Entreprise Global Smart Solutions**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention d'accompagnement gracieux avec la société GLOBAL SMART SOLUTIONS ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder une subvention de 25 000 € à la SCI IN AND CO pour accompagner son programme, subvention qui sera versée en une fois à l'achèvement des travaux et sous réserve de la signature par la SCI IN AND CO du contrat d'aide ;
- de déroger à certaines dispositions du règlement d'application de « l'Aide à l'investissement immobilier des petites et moyennes entreprises innovantes » annexé à la délibération, notamment sur le caractère incitatif de l'aide et conformément à l'article 13 du susnommé règlement, conclu entre Bourges Plus, la société ELVIN SAS et la SCI IN AND CO ;
- d'approuver les termes du contrat d'aide aux projets immobiliers des TPE et PME innovantes, annexé à la délibération et conclu entre Bourges Plus, la société ELVIN SAS et la SCI IN AND CO ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et tous documents se rapportant à cette opération.

Interventions :

Mme FELIX :

Je passe à deux aides financières, une pour la société ELVIN, une société de menuiserie qui fait notamment des structures bois paille. La société va s'installer sur la zone d'activités des Danjons, une des zones que nous sommes en train de rénover aujourd'hui, avec un beau projet de développement pour faire des maisons bois paille de façon tout à fait intéressante. Nous vous proposons de lui attribuer une aide de 25 000 € pour ce projet immobilier. M. MAUTRE.

M. MAUTRE :

Merci Mme la Présidente. Je me félicite que cette entreprise investisse dans le domaine bois paille parce que c'est effectivement un domaine constructif qui avait disparu de l'agglomération de Bourges, donc il faut vraiment l'encourager. Ma question concerne les locaux de la rue Marcel Haegelen. Est-ce que vous avez une idée de la destination de ces locaux sachant qu'il y a quand même un magasin qui devait être un lieu d'exposition, mais qui n'a jamais été investi en lieu d'exposition et qui est intéressant ?

Mme FELIX :

Je dois vous avouer que je ne sais pas répondre à cette question. Je crois qu'il m'avait dit qu'il le gardait, mais je ne suis pas absolument sûre de cette réponse. M. BEUCHON ;

M. BEUCHON :

En réalité, il transfère l'atelier qui était à Bengy-sur-Craon pour le mettre à Bourges et il en profite pour élargir dans des proportions considérables avec des ambitions de développement très sensibles dans le domaine des maisons bois paille, mais ses bureaux sont, avec son bureau d'études, censés rester avenue Marcel Haegelen, me semble-t-il, au moins dans un premier temps.

M. MAUTRE :

Oui, c'est un peu contradictoire parce qu'effectivement, le projet consiste à regrouper sur le même site les bureaux et l'atelier. Mais bon, c'est une question un peu informative.

Mme FELIX :

Non, je ne suis pas absolument sûre de la réponse mais j'avais en tête la même chose qu'Yvon BEUCHON. Des votes contre ? Ah pardon. M. GARCIA.

M. GARCIA :

Mme la Présidente, mes chers collègues, est-ce qu'on peut savoir comment sont fléchés, s'il y a une grille de lecture sur le montant de l'aide allouée ? De mémoire, c'est un investissement colossal sur la zone là-bas, en plus du projet de développement, parce qu'on parle de maisons mais en fait, aujourd'hui, je crois que l'entreprise ELVIN est présente sur Orléans où ils fabriquent des immeubles en bois paille, notamment pour la société qui gère l'habitat social sur ce département. J'ai été assez surpris, au vu des investissements qui sont mis sur la table, sur notre agglomération, parce que, là, il s'agit bien d'ateliers de fabrication qui sont délocalisés de Baugy, donc d'une autre ComCom, sur la nôtre, on peut s'en féliciter. Excusez-moi, c'est Bengy sur Craon, je connais bien, j'ai grandi dans le coin, excusez-moi, je pensais à mon collègue de Baugy. C'est quand même plutôt bien pour l'agglomération et, au vu des investissements, je suis assez surpris du montant alloué de 25 000 €. Cela me semble assez peu, donc peut-être qu'on a une grille qui nous permet de déterminer le montant des aides.

Mme FELIX :

En fait, vous le savez, les aides aux entreprises sont aujourd'hui exclusivement, ou presque exclusivement, des aides régionales ; c'est la loi qui le dit. Seules les aides à l'investissement immobilier peuvent être en partie intercommunales. L'intérêt d'avoir une aide intercommunale, c'est qu'elle déclenche une aide complémentaire régionale, au moins jusqu'à aujourd'hui, parce que la Région est en train de revoir son règlement d'aides au

développement économique et qu'une interrogation forte est émise sur ce volet-là. Mais toujours est-il qu'au moment où nous délibérons, ce système existe et donc, derrière l'aide de l'agglomération, en fait, ce qu'on va chercher, c'est le déclenchement d'une aide régionale. Si nous mettons des aides trop importantes, étant donné les plafonds qui peuvent exister, on ne va pas chercher les aides régionales dans les bonnes proportions. Alors ensuite, c'est vrai que l'analyse se fait en s'interrogeant sur les emplois créés, sur le caractère innovant ou pas innovant de ce qui est fait. Je conviens assez volontiers avec vous que la lecture est parfois un petit peu difficile parce que nous n'avons pas une grille complètement codifiée. Est-ce que ce serait mieux d'avoir une grille avec des points : tant de points, vous avez tant de sous, etc... peut-être, peut-être pas. Je propose qu'on ait une réflexion plus générale sur notre règlement d'aides, une fois que la région aura fait évoluer le sien, de façon à ce qu'à la lumière de cette évolution-là, nous puissions réinterroger éventuellement notre propre mécanisme de règlement des aides. Voilà, donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

9. Aide financière au projet immobilier de la société SARL SAET

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder une subvention de 15 000 € à la SARL SAET pour accompagner son programme, subvention qui sera versée en une fois à l'achèvement des travaux et sous réserve de la signature par la SARL SAET du contrat d'aide ;
- de déroger à certaines dispositions du règlement d'application de « l'Aide à l'investissement immobilier des petites et moyennes entreprises innovantes » annexé à la délibération, notamment sur le caractère incitatif de l'aide et conformément à l'article 13 du susnommé règlement, conclu entre Bourges Plus et la société SARL SAET ;
- d'approuver les termes du contrat d'aide aux projets immobiliers des TPE et PME innovantes annexé à la délibération et conclu entre Bourges Plus et la société SARL SAET ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et tous documents se rapportant à cette opération.

10. Comptes de gestion 2021 : budget principal et annexes

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les comptes de gestion 2021 adressés par le comptable public :
 - du Budget Principal ;
 - du Budget Annexe « Archéologie » ;
 - du Budget Annexe « Technopole Lahitolle » ;
 - du Budget Annexe « Activités locatives » ;
 - du Budget Annexe « Parc d'activités du Moutet » ;
 - du Budget Annexe « Parcs d'activités aménagés à partir de l'année 2019 » ;
 - du Budget Annexe « Eau » ;
 - du Budget Annexe « Assainissement Collectif » ;
 - du Budget Annexe « Assainissement Non Collectif ».

Interventions :

M. BOUDET :

Merci Mme la Présidente. Nous sommes partis pour dix délibérations sur les finances. Mes chers collègues, il m'appartient de vous présenter l'ensemble des délibérations budgétaires relatives au compte administratif 2021, au projet de budget primitif pour 2022 ainsi que tous les autres points qui y sont rattachés. En introduction, je souhaite m'arrêter sur l'essentiel, à savoir sur quelques points qui me paraissent importants de retenir et qui caractériseront à la fois l'exercice 2021 et l'exercice 2022. Le premier point est celui du coût des ordures ménagères qui pèse de plus en plus dans nos budgets, cela a déjà été longuement évoqué lors du dernier débat d'orientation budgétaire. L'explosion des charges dans ce domaine a débuté en 2021 avec près de 2 M€ de dépenses supplémentaires par rapport à 2020 et, pour 2022, ce sont à nouveau 2 200 000 € qu'il nous faut financer, et plus encore dans les années à venir.

Le deuxième point est étroitement lié à celui que je viens d'évoquer, c'est la forte sensibilité, pour ne pas dire fragilité, de notre épargne brute due, à la fois, à l'augmentation de nos charges, essentiellement en matière d'ordures ménagères, et à l'exposition de nos produits relatifs à l'activité économique principalement la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). En effet, avec la suppression de la taxe d'habitation, remplacée par un produit de TVA, nos recettes fiscales dépendent maintenant en grande majorité du niveau de la croissance avec, comme handicap supplémentaire, de perdre une grande partie de notre pouvoir de vote des taux qui ne subsiste dorénavant quasiment plus que pour la CFE dont nous voterons le taux dans les prochaines délibérations. Je rappelle au passage que la suppression de la taxe d'habitation n'a pas été strictement compensée ; nous avons perdu 200 000 €. Ainsi, notre épargne brute apparaît en diminution de 23 % en 2021 sur le budget principal en partie, comme je vous l'ai dit, due à l'explosion de la facture des ordures ménagères.

Le troisième point tire la conséquence de ce qui précède, à savoir que, sans confortement de notre capacité d'autofinancement, à savoir de notre épargne et, a fortiori, lorsque celle-ci se dégrade, malgré nos excédents dégagés fin 2021, 6,6 M€ sur le budget principal, malgré la maîtrise, donc là je serai bien prudent, des dépenses de fonctionnement dans ce contexte tout à fait incertain, alors, effectivement, l'équilibre de notre budget sera compromis à court terme.

Le dernier point constitue la réponse, plus exactement la décision, que nous vous proposons de prendre, au vu de ce constat, celle d'augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en le portant de 8,45 % à 10,45 % ; la taxe d'enlèvement des ordures ménagères étant dédiée au financement des ordures ménagères. Certains d'entre vous le savent, par souci de ne pas amputer le pouvoir d'achat des ménages, je ne suis pas favorable à l'augmentation des taux d'imposition mais, dans le cas des ordures ménagères, il faut se rendre à l'évidence : l'augmentation des coûts que nous subissons et qui, par ailleurs, est inscrite dans la durée, ce qui n'est pas rassurant, constitue une marche trop haute pour être financée par des économies dans d'autres secteurs. Nous l'avons effectivement fait sur l'année qui vient de s'écouler sur le budget principal, mais cela ne va plus être supportable vu le montant de nos investissements et, surtout, quand ces secteurs sont minoritaires dans le chapitre des charges à caractère général. Ce relèvement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est limité à l'équilibre du service des ordures ménagères. En d'autres termes, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne financera que les dépenses dans ce secteur et pas d'autres. C'est uniquement à cette condition que je vous propose cette augmentation. Cela nous oblige bien entendu à rester vigilants sur l'évolution et sur le contrôle de nos dépenses. Enfin, dans cette même logique, nous faisons le choix de ne pas modifier les autres taux d'imposition et, ainsi, de ne pas créer de taxe sur le foncier bâti ; nous n'avons pas de taxe sur le foncier bâti dans notre agglomération. Le choix que nous faisons est de moins en moins celui effectué par les autres agglomérations, la moyenne nationale du taux appliqué par les communautés d'agglomération est de 1,40 %, simplement pour information. Voilà en quelques mots, l'essentiel de ce qui caractérise 2021 et 2022. Je vous propose maintenant de dérouler point par point.

Compte de gestion : c'est la délibération de la page n° 21. Les comptes de gestion du trésorier sont conformes à nos comptes administratifs, ce qui est mieux et même indispensable ; donc, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les comptes de gestion 2021, adressés par le comptable public, du Budget Principal, du Budget Annexe « Archéologie », du Budget Annexe « Technopole Lahitolle », du Budget Annexe « Activités locatives », du Budget Annexe « Parc d'activités du Moutet », du Budget Annexe « Parcs d'activités aménagés à partir de l'année 2019 », du Budget Annexe « Eau », du Budget Annexe « Assainissement Collectif » et du Budget Annexe « Assainissement Non Collectif ».

Mme FELIX :

Merci. Est-ce qu'il faut que je fasse autant de votes que de budgets ? Un seul peut suffire. Et bien donc y a-t-il des votes contre l'approbation de ces comptes de gestion ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Avant la présentation des rapports sur les comptes administratifs, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Richard BOUDET est élu Président spécifique de séance pour la présentation et le vote, par les Conseillers Communautaires, de chaque compte administratif ci-après. Il est précisé qu'avant le vote de chaque compte administratif, Mme Irène FELIX est sortie de la salle et M. BOUDET a fait procéder au vote. Mme FELIX n'a pas pris part aux votes.

- Départ de M. BEDIN -
- 47 présents -

11. Compte Administratif 2021 : Budget Principal et annexes

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Principal ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont établis dans la présente délibération ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget Principal.

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Archéologie Préventive ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Archéologie Préventive.

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Technopôle Lahitolle ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Technopôle Lahitolle.

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Activités Locatives ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Activités Locatives.

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Parc d'Activités du Moutet ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Parc d'Activités du Moutet.

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Parc d'Activités aménagé à partir de 2019 ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Parc d'Activités aménagé à partir de 2019.

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Eau ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Eau.

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement Collectif ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement Collectif.

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget Assainissement Non Collectif ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget Assainissement Non Collectif.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Irène FELIX sortira de la salle et le Président spécifique de séance fera procéder au vote.

Interventions :

M. BOUDET :

Délibération n° 11, page 42 de notre book. Compte Administratif : budget principal et annexes. Je vous propose de présenter une synthèse consolidée avec un focus sur le budget principal. Tout d'abord, un rappel de l'ensemble des budgets, au nombre de 9, ils sont classés par catégorie. À noter les trois budgets financés par une subvention d'équilibre qui, au total, pèse pour 826 000 € dans les charges du budget principal en 2021. Il s'agit de l'Archéologie Préventive, de Lahitolle et des activités locatives. Les mouvements consolidés de l'exercice 2021 représentent plus de 117,08 M€ de recettes et environ 120 M€ de dépenses. La différence traduit un prélèvement de près de 3 M€ sur le fonds de roulement consolidé. Le budget principal porte bien son nom puisqu'il porte l'essentiel des recettes et des dépenses. Le budget de l'assainissement collectif est le deuxième en volume budgétaire, du fait toujours de la construction de la STEP. Le budget de l'eau est le troisième en importance. Ces trois budgets, le principal, l'eau et l'assainissement représentent à eux seuls 95 % des dépenses totales.

Le fonds de roulement consolidé fin 2021, après report, atteint 15,03 M€. Il atteint ce niveau grâce, essentiellement, au report de crédit, les restes à réaliser de 2021, et notamment les reports d'emprunts qui représentent 8,56 M€ dont 8 M€ pour la STEP. Hors report, nous pouvons constater qu'il y a une diminution globale du fonds de roulement de près de 3 M€. Et comme je vous l'indiquais précédemment, 630 000 € de diminution pour le seul budget principal. L'ampleur du fonds de roulement cette année provient essentiellement du budget de l'eau, dont le programme d'investissement n'a pu être finalisé.

Si l'on regarde plus particulièrement le budget principal, on constate au niveau des recettes réelles de fonctionnement, une évolution de 1,66 % par rapport au compte administratif 2020. Il faut noter qu'avec la baisse des impôts de production qui fait l'objet d'une compensation par l'État, une part importante de notre fiscalité, 3,5 M€, se transforme dorénavant en dotation, 3 544 296 € exactement. Le chapitre 74 « Subventions et participations » progresse en conséquence de près de 17 %. Notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est en très légère diminution, la progression de notre dotation d'intercommunalité ne compensant pas totalement celle de la dotation de compensation. Le chapitre 73 « Impôts et taxes » diminue de près de 2 % pour la raison que je viens d'évoquer, une compensation dans le cadre des subventions et participations alors que même, nous avons bénéficié d'un montant de produit de fiscalité issu de rôles supplémentaires suite à des régularisations effectuées par les services fiscaux sur les années antérieures, ce qui nous fait du bien. Cette recette a un caractère exceptionnel, elle pèse pour la moitié dans l'évolution globale de 1,66 %.

Diapo suivante : Focus sur le budget principal. Si l'on regarde plus particulièrement le budget principal, on constate, au niveau des recettes réelles des fonctionnements, une évolution de 1,66 % par rapport au compte administratif 2020. La diapositive illustre la diminution considérable de notre pouvoir de décision en matière de taux. Ainsi en 2020, hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous disposons encore d'un pouvoir de vote des taux sur plus des 2/3 de notre fiscalité, taxe d'habitation, CFE et foncier non bâti. En 2021, toujours hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères, avec la disparition de la taxe d'habitation et les nouvelles compensations perçues, ce pouvoir ne porte plus que sur moins d'un tiers. Ces éléments illustrent mon propos introductif. Nous sommes de plus en plus dépendants de l'activité économique. Nous devons donc être très attentifs à ce secteur d'activité, mais pas que, qui constitue la CVAE, la TVA et les compensations de l'État quand nous savons que ces dernières ont généralement tendance à devenir des variables d'ajustement du budget de l'État et donc soit diminuer, soit rester stable, mais rarement à augmenter.

Nous nous intéressons maintenant aux dépenses de fonctionnement du budget principal. Nous constatons une progression de 3,96 %, pratiquement 4 %, par rapport au compte administratif 2020. Ces facteurs d'évolution sont, comme je vous l'ai précisé :

- les contrats en matière d'ordures ménagères qui progressent eux de 20 %, soit près de 2 M€ de plus qu'en 2020 ;
- les charges de personnel, + 6,7 %, en grande partie du fait de la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) qui, en 2021, a donné lieu à des conventions de mise à disposition des services avec les communes pour l'entretien des réseaux. Le chiffre que je vous ai donné avant, il faut donc le prendre avec beaucoup de modération ;
- la poursuite des aides versées aux entreprises dans le cadre du fonds COVID, créé en 2020, donc l'accompagnement des entreprises, ce que nous avons ensemble tous voté. Et là, effet en année pleine des modalités d'indemnisation décidées tous ensemble en 2020.

Voilà pour les principales hausses. Notons en revanche la diminution des subventions d'équilibre versées au budget annexe, -38 %, la modération du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) dans sa demande de contribution qui reste malgré tout forte à 4,5 M€, mais stable, et la baisse des attributions de compensation qui explique la baisse du chapitre des atténuations de produits. La conséquence de l'évolution des dépenses, supérieure à celle des recettes, et la diminution de notre épargne brute, qui redescend à 4,7 M€ fin 2021 donc on se rapproche du chiffre de 2016. Il y avait eu une année tout à fait particulière en 2018, mais on voit bien que depuis 2019, où on était à 7,34 M€ d'épargne brute, on descend à 6,2 M€ en 2020 et à 4,7 M€ en 2021 et la conséquence notamment des ordures ménagères. Voilà pourquoi tout à l'heure, je vous proposerai le vote des taux sur les ordures ménagères. À l'exception, cela doit quelque part malgré tout nous interpeller. Qu'en sera-t-il l'année où simultanément les charges augmenteront fortement et les recettes fiscales, elles, diminueront ? Je l'ai déjà dit en introduction, sans développement économique, nous ne pourrions pas réaliser tous nos projets. Alors prenons soin de nos entreprises locales, de nos chefs d'entreprises et de toutes les personnes qui travaillent dans ces entreprises.

En matière d'investissement, en dépenses consolidées, nous atteignons 23,2 M€. C'est encore la STEP qui, avec 8,4 M€, « booste » nos dépenses. S'agissant de la STEP, notez qu'avec 45,6 M€ mandatés depuis le début de l'opération, l'autorisation de programme est consommée à 83 %. La STEP devrait normalement bientôt ouvrir, Mme la Présidente. Le taux global de mandatement de 59 % des crédits inscrits traduit malgré tout un retard dans l'exécution de nos opérations, ou une inscription trop anticipée des crédits, ou l'effet COVID, ou d'autres difficultés encore. C'est particulièrement notable sur le budget de l'eau et sur le budget principal. C'est ce qui explique le niveau du fonds de roulement de fin d'exercice. La diapositive à l'écran liste les principales destinations de dépenses d'investissement du budget principal. Avec 1,8 M€, les travaux de réhabilitation de l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Arts) constituent le premier poste. Notez également ce qui caractérise toujours nos dépenses d'investissement : environ un tiers d'entre elles sont des participations versées à d'autres partenaires, les collectivités, donc nos communes, Val de Berry, différents organismes, entreprises et particuliers afin de contribuer au financement de leurs propres investissements. Autrement dit, nos dépenses d'investissement sont encore nettement redistributives. C'est un sujet important et c'est ce qui montre toute la solidarité de notre structure.

Diapo suivante, quelques mots sur le financement de nos dépenses d'équipement consolidées, hors reste à réaliser. Un recours à l'emprunt limité à 1 M€, quand 12 M€ ont été mobilisés en 2020. Ce qui est en lien avec le volume des dépenses d'investissement, en recul de 11 M€ par rapport à 2020. Une épargne brute qui diminue globalement de 2 M€ par rapport à 2020 et vous savez pourquoi. Et par voie de conséquence, un prélèvement sur le fonds de roulement de l'ordre de 3 M€. Vous savez toujours pourquoi. Il faut noter que malgré la baisse des dépenses d'investissement, les recettes d'investissement et notamment les subventions, restent à un niveau assez proche de celui de 2020.

L'encours de dette : pour conclure sur les comptes administratifs, un dernier mot sur notre dette. En consolidé, la dette globale de notre structure s'élève à 41,5 M€ fin 2021, soit en diminution de plus de 2 M€ par rapport à 2020 ; nous remboursons. Son taux d'intérêt moyen au 31 décembre 2021 est de 1,46 %, soit en diminution par rapport à 2020. Compte tenu de l'évolution des marchés financiers et de l'inflation, c'est un niveau d'intérêt que nous ne pourrions pas conserver très longtemps. La dette reste principalement portée par l'assainissement collectif, 21 M€. S'agissant du budget principal, l'encours de dette est globalement maintenu à son niveau de 2020, 11 M€, ce qui contribue, malgré la baisse de notre épargne brute, à limiter la dégradation de notre capacité de désendettement, portée à 2,4 années fin 2021, sachant que la limite à ne pas dépasser, c'est 12 années. Nous en sommes encore loin, mais restons vigilants parce que nous allons voir que les prévisions pour 2022 nous emmènent à 5 années, donc il ne va pas falloir doubler tous les ans sinon nous allons vite être sur un encours de dette déraisonnable.

J'en ai fini avec cette présentation et je vous propose de procéder au vote de chaque compte administratif après que Mme la Présidente ait quitté la salle comme le Code Général des Collectivités Territoriales le dispose.

Mme FELIX

J'aurais dû d'ailleurs vous donner la présidence de l'assemblée avant la présentation des comptes, donc je vous la donne, M. le Vice-Président. Je transmets la présidence d'après les éléments qu'on m'a donnés. Je ne sais pas s'il y a un débat. M. ALLAIN.

M. ALLAIN :

Merci Mme la Présidente, merci cher Richard pour cette présentation claire et qui nous donne un certain nombre d'éléments intéressants. Je retiens de ta présentation que tu nous appelles à la prudence et que tu nous dis forte sensibilité sur l'excédent brut, équilibre du budget principal à court terme qui pourrait être remis en cause. Bon, prudence, je suis complètement d'accord. La situation économique est ce qu'elle est. Il y a des incertitudes sur la CVAE. On sait aussi que les collectivités seront toutes appelées, à un moment donné, on parle de 10 milliards d'euros, à participer au désendettement de l'État donc, effectivement, il faut être prudent. Mais, néanmoins, être prudent, ce n'est pas non plus épargner, je ne sais pas comment dire, thésauriser, faire l'écureuil. J'étais intervenu, vous vous souvenez sans doute l'année dernière, en regrettant que nous n'investissions pas suffisamment dans cette agglomération et pas cette année, pas en 2021 ni même en 2020, mais depuis 20 ans.

Encore en 2021, mais il y a des raisons à cela, au budget principal, on investit, tu l'as dit, 8,2 M€. Je rappelle que nous avons inscrit au BP 2021 plus de 18 M€. Vous voyez, on inscrit et on n'arrive pas faire, en définitive. Il y a des raisons à cela : évidemment c'était une année COVID, évidemment avec la reprise dans le deuxième semestre, les entreprises se sont bousculées, n'ont pas eu les matériaux et ça explique des choses. Mais quand même, quand on regarde le compte administratif 2019, on a investi 10,6 M€, 5,8 M€ pour le compte administratif 2020, cette année donc, 8,2 M€ et on verra dans le budget principal qu'on va monter aux alentours de 22 M€, je crois, en tous cas plus de 20 M€. Tant mieux, j'espère qu'on va les faire, mais on n'arrive pas à les faire donc il faut qu'on s'interroge tous, pourquoi on n'arrive pas à les faire. D'autant que c'est, à mon avis, un véritable souci parce qu'il y a un indicateur qui est particulièrement pertinent quand on mesure cette capacité à faire de l'investissement dans une collectivité, notamment dans une agglomération. C'est le ratio qui mesure la dépense d'équipement brute sur la recette réelle de fonctionnement, c'est-à-dire, à partir de nos ressources, recettes réelles de fonctionnement, quand j'ai 100 €, combien je consacre à faire de l'investissement. J'ai regardé, en 2018, avec 100 €, on mettait 12,60 € pour faire de l'investissement. En 2019, 13,10 €. En 2020, année COVID, on tombe à 7,30 €. Cette année, compte administratif, on tombe à 12,40 €. Alors, ça ne parle pas comme ça, sauf que la moyenne de la strate, et cela, ça commence à parler, c'est 20,10 € et c'est supérieur à 20 € depuis des années. De la même façon et c'est le corollaire, tu l'as dit toi-même, on a la chance d'avoir encore une dette faible, donc d'avoir un ratio de désendettement qui est de 2,8 années ou 2,4 années ; tant mieux. Mais c'est le corollaire, cela veut dire qu'on n'a pas non plus emprunté pour investir. La dette dans les agglomérations de même strate est aux alentours de 300 € par habitant ; chez nous elle est de 100 €. Donc, vous voyez le retard et je veux le redire chers collègues, sans vraiment aucune animosité, aucune responsabilité de personne, je dis que si notre agglomération n'investit pas suffisamment sur son territoire, alors elle n'investit pas pour l'avenir et c'est tout l'avenir de notre territoire qui peut être remis en jeu. Donc, je veux appeler l'ensemble des collègues sur ce point une fois de plus, sachant et tu l'as dit, qu'en 2022, de grands projets démarrent. J'espère que nous allons réussir à les faire, que nous allons les conduire au bout pour enfin revenir à la moyenne, voire dépasser cette moyenne d'investissement. Un territoire qui n'investit pas est un territoire qui est en grande difficulté.

Mme FELIX

Merci. M. MERCIER.

M. MERCIER :

Merci Mme la Présidente. M. le Vice-Président, comme d'habitude votre présentation a été tout à fait claire et puis vous connaissant, toujours empreinte d'une certaine retenue par rapport à l'évolution de notre agglomération. Les années passent et elles se ressemblent manifestement puisque notre agglomération n'arrive pas à décoller et à avoir une capacité à pouvoir investir durablement pour les années qui viennent. Mais pour pouvoir investir et programmer de beaux investissements, encore faut-il qu'on ait la capacité à pouvoir le faire. Et je retiens votre réflexion quand vous dites : il faut prendre soin de nos entreprises parce que notre ressource principale, celle qui ne dépend pas vraiment de nous, mais celle des entreprises, c'est la CVAE. Et la richesse ou l'attractivité du territoire dépend en fait des entreprises qui investissent sur notre territoire. Or, aujourd'hui et cela ne date pas de 2021, je constate que nous n'arrivons pas intéresser les entreprises du territoire à venir s'installer dans notre agglomération. La CVAE ne progresse pas de façon spectaculaire et en plus, dans les deux ans qui viennent, elle va avoir un impact important en raison du COVID puisqu'il y a toujours deux ans de décalage ; donc 2022 et 2023 seront impactées par rapport à la crise sanitaire. Et c'est pour cela que c'est bien d'avoir des projets, mais quelle est la feuille de route en termes de développement économique de l'agglomération qui nous permettrait, dans quelques années, de pouvoir dire : voilà l'agglomération de Bourges est attractive ? Je regrette que le Vice-Président en charge de l'économie ne soit pas là, j'aurais aimé avoir sa vision de l'économie du territoire dans les années qui viennent parce que cela passera par là. Vous l'avez dit, on ne maîtrise plus rien, on ne maîtrise pas les taux puisqu'on nous les a enlevés. Il n'y a que l'impôt économique qui nous permettra, en fin de compte, de faire évoluer la situation.

Alors j'en appelle en fait au Bureau Communautaire, aux Vice-Présidents : qu'est-ce que vous avez à nous proposer, à proposer à la population pour améliorer la situation dans les années qui viennent ? Parce qu'en 2022, 2023, 2024, vous allez nous ressortir toujours la même chose : une capacité et une épargne brute, une CAF (Capacité d'Autofinancement des Collectivités Territoriales) qui est ridicule, une incapacité à s'endetter parce que

l'endettement c'est bien joli, mais si vous n'avez pas les moyens de rembourser, on va vite arriver aux 12 années. Vous dites déjà que l'année prochaine, on sera à cinq années. À ce rythme-là, on va être vite à 12 années parce qu'on n'arrive pas à générer des recettes d'exploitation, d'autant que vous dites, qu'en plus, on a des charges, des dépenses de fonctionnement qui s'accroissent en raison des ordures ménagères et puis, aussi, de l'évolution de l'agglomération. Alors si on ne veut pas être dans une impasse dans quelque temps, je pense qu'il faut vraiment trouver des éléments de réponse à ce questionnement parce que sinon on aura toujours les mêmes budgets dans quelque temps et pas d'évolution. Donc, avez-vous des réponses à m'apporter par rapport à mon questionnement sur le développement économique parce que, quoi qu'on en dise, ça passera par-là ? Merci M. le Vice-Président, Mme la Présidente.

Mme FELIX

Merci. Mme MENGUY.

Mme MENGUY :

Bonjour chers collègues. Ça va devenir un peu schizophrène parce qu'en effet, l'augmentation des ordures ménagères aura un impact. C'est dû à notre consommation, à notre mode de vie, on produit de plus en plus de déchets. Je rappelle qu'on a trois ans pour inverser les choses. L'attractivité du territoire, l'État nous coupe les vivres en nous mettant sous sa coupe, totalement dépendant effectivement de son bon vouloir d'augmenter ou pas les dotations, transformant une taxe en dotation. Je me souviens d'une formation que j'ai faite au tout début où la personne disait, mais avant, vous augmentiez le nombre d'habitants. Il y a ici un certain nombre de personnes qui faisaient ça et puis vous aviez plus de personnes qui payaient des impôts. Aujourd'hui, la dotation est basée on ne sait pas sur quoi, on ne sait pas comment et donc on ira peut-être dans une République des copains, c'est-à-dire qu'il faudra aller voir et être copain avec le Président et les Ministres pour toucher plus d'argent.

Alors, en effet, l'attractivité du territoire et des entreprises qui s'installent, oui, mais l'attractivité du territoire est faite aussi sur le bien-vivre. Un aéroport qui pollue moins, d'accord, mais j'aimerais bien qu'on n'oublie pas ça. Je ne sais pas comment dire ; j'ai l'impression d'être schizophrène. Dans le fond, si on veut rendre notre territoire attractif, il faut pouvoir y bien vivre et il faudra baisser les pollutions. Si vous installez de plus en plus d'entreprises qui bétonnent les sols, qui empêchent un certain nombre de choses, vous polluez de plus en plus et, dans ces cas-là, les gens n'ont pas envie de venir. Donc, ça me laisse un goût un peu amer cette présentation. Merci.

M. BOUDET :

Je vous ai bien entendu tous les trois. Alors Joël, effectivement nos finances sont saines. C'est plutôt un bon point et, effectivement, nous n'arrivons pas à dépenser ce que l'on prévoit en investissement. On monte tous nos budgets ; quand les budgets arrivent, - c'est comme ça qu'on a monté le budget pour 2022- en investissement, on arrive à un montant, effectivement. Malgré tout il y a un certain nombre de réponses, de gros investissements vont arriver, c'est une réalité. Après bien sûr, d'ailleurs aujourd'hui, c'est la réalité, on le voit bien au compte administratif 2021 : on constate un écart par rapport au BP 2021, effectivement. Demain, effectivement, on va essayer d'être en capacité d'investir plus sur notre territoire, parce que c'est l'objet d'aller investir sur notre territoire et c'est ce que nous souhaitons. Donc à nous de trouver les moyens d'aller et de se rapprocher de ce budget qui va être proposé. C'est la réalité, les chiffres sont là pour parler. À nous de faire ce qu'il faut.

Effectivement Philippe, Bourges et son agglomération, le monde de l'entreprise, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, prenons soin de nos entreprises et de tous les gens qui travaillent dans ces entreprises parce que la richesse économique est bien présente, elle est bien là. On connaît notre territoire, d'où provient la richesse économique, des grosses entités industrielles, mais aussi des commerçants, des PME. Donc, effectivement, travaillons pour rendre notre territoire attractif aussi bien au niveau de notre agglomération qu'au niveau de notre département bien entendu. Je pense qu'effectivement, nous sommes un département agréable à vivre, il faut le dire, à taille humaine, où nous pouvons évoluer dans un climat relativement serein et je pense qu'aujourd'hui, il est important pour la population de retrouver de la sérénité. C'est aussi pour cela que, malgré tout, on constate que des personnes veulent venir dans notre département pour travailler et j'ai quand même l'impression que nos entreprises, malgré ce qui s'est passé, malgré la crise, c'est plutôt positif. Vous les avez accompagnées quand vous étiez aux affaires, nous avons continué de les accompagner durant les périodes de difficulté. Merci à toutes et à tous parce que ceci a permis de sauver, je le dis bien, de sauver nombre de petites structures.

Mme MENGUY, c'est un débat de société. J'entends bien ce que vous nous dites mais c'est un choix, je le respecte. A partir de là, est-ce que nous souhaitons amener des entreprises sur notre territoire, proposer de l'attractivité pour nos jeunes ? Même si je pense qu'à un moment donné, il faut que nos jeunes aillent voir autre part ce qu'il se passe, notamment à l'international, mais après qu'ils puissent, s'ils le souhaitent à un moment de leur vie, revenir sur nos territoires. Je peux constater que, malgré tout, les jeunes qui sont sortis d'études supérieures, qui travaillent dans de grandes métropoles, ont aujourd'hui envie, à partir du moment où ils le peuvent et ils peuvent continuer leur carrière de façon intéressante, aimeraient bien revenir dans des territoires, je dirais à taille plus humaine. Voilà Mme la Présidente.

Mme FELIX :

C'est vous qui avez la présidence de l'assemblée pour ce débat, mais néanmoins, je vous remercie de me donner la parole. Je voulais réagir sur quelques points. Ce n'est satisfaisant pour personne et, en tous cas pas pour moi, de voir que nous ne réalisons pas la totalité des investissements que nous avons prévus une année donnée, c'est très clair. Pour autant, une part de cette responsabilité ne nous incombe pas. Il y a dans les crédits que nous avons reportés sur l'année suivante, un certain nombre de subventions sur des projets portés par des tiers. Je pense à l'IUT, je pense au Conseil Départemental pour l'INSA, je pense à des fonds de concours pour les communes. Donc, nous nous adaptons tout simplement à la réalité de la mise en œuvre des projets chez nos partenaires. Et puis, nous avons nos propres projets et, finalement, ce que l'on constate chez nos partenaires, qui

ont subi comme nous l'année COVID, qui ont subi comme nous un certain nombre de difficultés, on le constate aussi chez nous, avec un gros montant qui est celui de la station d'épuration ; cela pèse relativement lourd. On n'est d'ailleurs pas tout à fait au bout et il faut effectivement qu'on aille vraiment au bout ; c'est un point de discussion que nous avons aujourd'hui avec SUEZ avant de finir de payer cet équipement. Et puis, il y a des projets qu'on aurait voulu voir avancer plus vite et nous constatons qu'effectivement, c'est difficile à mettre en œuvre. C'est tout le dialogue que nous devons avoir avec la ville de Bourges, puisque nous partageons beaucoup de services avec elle, pour voir comment, tant la ville que l'agglomération, peuvent faire aboutir ces projets dans de bonnes conditions.

Ce qui me permet de faire le lien avec les ratios auxquels vous faisiez référence, M. ALLAIN. C'est difficile de faire des comparaisons de ratios. C'était facile autrefois lorsqu'on avait des communes avec des strates, c'était bien calé et c'était relativement facile. Depuis que les intercommunalités ont été mises en place, c'est beaucoup plus difficile parce qu'on ne sait jamais, tant du côté des communes que du côté des intercommunalités, de quoi on parle en fait puisque les périmètres ne sont jamais les mêmes. Et pour ce qui nous concerne, parmi nos recettes de fonctionnement, et parmi d'ailleurs nos emplois de fonctionnement, il y a par exemple, je crois que c'était le chiffre que je citais lors de notre débat d'orientation budgétaire, 6,6 M€ dédiés à de la masse salariale qui travaille pour la ville de Bourges. Du coup, comment est-ce qu'on interprète un ratio de fonctionnement qui est en partie dédié à l'intercommunalité et en partie dédié à une collectivité membre de notre intercommunalité ? Donc voilà, il faut faire attention à ces ratios, qui sont toujours un petit peu compliqués.

Concernant nos recettes, on en reparlera dans la partie de débat budgétaire le cas échéant, mais parlons d'abord du compte administratif. Le compte administratif, c'est, malgré l'année COVID, 1 M€ de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises en plus en 2021 qu'en 2020. Donc parlons de la réalité. On est en augmentation en 2021 sur le CA par rapport à 2020. Par contre, nous serons en diminution sur 2022 parce que, pour le coup, nous accuserons en 2022, dans le montant de la CVAE, l'année COVID puisque c'est décalé. C'est la raison pour laquelle on doit être vigilant par rapport à cet indicateur. Mais sur la tendance, sur la durée, cet indicateur va dans le bon sens et je veux le dire : que ce soit sur la CVAE, que ce soit sur la cotisation foncière des entreprises, que ce soit sur l'assiette du foncier bâti qui sert de base à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous avons des évolutions qui sont favorables dans l'agglomération. Nous sommes sur des augmentations sur tous ces indicateurs, hormis l'aléa CVAE de 2022, accusant encore une fois, les années COVID.

Nous sommes sur des évolutions positives et, pour ceux et celles qui côtoient un petit peu les entreprises, c'est mon cas, quand on sait le nombre de projets qui existent aujourd'hui sur le tissu industriel local, je suis extrêmement confiante ; j'étais extrêmement confiante devrais-je préciser. J'étais, parce que le débat qui a lieu aujourd'hui sur l'élection présidentielle m'inquiète. Il m'inquiète quand j'entends un certain nombre de candidats nous dire, d'une part, qu'ils veulent supprimer tous les impôts dits de production, je ne sais pas très bien ce que ça veut dire, sur les entreprises qui sont des impôts qui rentrent dans les caisses des collectivités et de leurs établissements. Donc, je suis très inquiète de cela. Je suis très inquiète d'ailleurs de la surenchère qu'il y a dans le débat actuel où on supprime même des impôts qui existent à peine. Enfin, c'est un peu invraisemblable parce que là on sait qu'à chaque fois, ils vont être remplacés par des dotations qui, elles, n'auront pas la dynamique de ces impôts-là selon toute vraisemblance. En tout cas, c'est un risque extrêmement important, que l'on n'ait pas les mêmes dynamiques sur les produits de substitution qu'on aura. Je pense par exemple à la valeur ajoutée. Nous avons une part de valeur ajoutée. Nous avons commencé à préparer le budget avec des perspectives d'augmentation de cette part de 5,5 % et puis là, en catastrophe, l'État nous a dit : non, on ne met pas 5,5 mais finalement 2,9 %. Alors, c'est sans doute sagesse dans la période très bousculée que nous avons aujourd'hui, mais cela dit la volatilité aussi de ces nouvelles ressources et donc la prudence qu'il va falloir avoir pour établir nos budgets sur la durée. Ça n'est pas tout à fait simple. Et puis toutes celles et tous ceux qui regardent les budgets dans leur commune, ou dans d'autres collectivités, savent que nous avons aussi devant nous un certain nombre d'évolutions de dépenses que nous ne sommes pas les seuls à avoir devant nous, que les ménages ont devant eux, que les entreprises ont devant eux. Je pense par exemple aux dépenses énergétiques et qu'il va falloir aussi faire avec.

Mais sincèrement en matière de dynamique économique et de dynamique des entreprises, je suis confiante. Il y a de magnifiques projets et nous les accompagnons dans la stratégie de développement économique que nous mettons en œuvre sur l'agglomération. Il y a à la fois un travail sur les zones d'activités économiques, leur remise à niveau, leur qualité et leur développement. Il y a aussi tout un travail de développement de filières qui se traduit par les trois aides DEFSTART que nous avons présentées, qui sont la deuxième génération de ce concours de start-up, mais la première nous a montré tout son intérêt, avec notamment une des deux entreprises primées l'an dernier qui est en plein décollage. Mais c'est aussi la stratégie de développement touristique que nous vous présenterons dans un instant et qui va nous permettre, là aussi, de monter en puissance sur ce champ-là. Et puis, je pense aux projets portés sur La Chapelle-Saint-Ursin, à des projets sur Le Subdray, à des projets sur Saint-Doulchard où on a aujourd'hui de magnifiques projets qui sont portés par une grande et belle entreprise de Saint-Doulchard ; je vous laisse deviner laquelle. Et aussi sur Saint-Germain du Puy, on a accompagné récemment une entreprise avec une aide. Bref, il y a largement de quoi faire et encore une fois, le travail de développement des filières sur lesquelles nous nous concentrons, me paraît être extrêmement prometteur.

Le risque de schizophrénie, chère Catherine, est un point qui ne m'échappe pas et c'est vrai que nous n'avons pas encore, je pense, tout à fait intégré de modèles dans lesquels nous ne serions pas sur des formes de croissance. Quand on dit développement de l'activité, c'est ça que l'on dit. Même si je crois qu'il faut avoir une attention très grande, le débat que nous avons eu en début de Conseil le montre, sur la qualité des projets que nous soutenons donc merci de ta permanente vigilance. Voilà.

**Mme FELIX quitte la séance ;
M. BOUDET, Président de séance spécifique, fait procéder aux votes
des différents Comptes Administratifs 2021**

M. BOUDET :

Je vous propose de passer au vote budget par budget.

Donc, il vous est demandé d'adopter le compte administratif 2021 du Budget Principal. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

Il vous est demandé d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe Archéologie Préventive. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe Technopôle Lahitolle. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe Activités Locatives. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe du Parc d'Activités du Moutet. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe Parc d'Activités aménagé à partir de 2019. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe Eau. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement Collectif. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement Non Collectif. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

- Mme FELIX rentre en séance et reprend la Présidence -

- Départ de Mme BESSARD -

- 46 présents -

12. Affectation résultats 2021 – Budget Principal et annexes

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'affectation des résultats présentée dans la délibération pour le budget principal ;
- d'approuver l'affectation des résultats mentionnés dans la délibération pour les budgets annexes à caractère administratifs : Archéologie Préventive, Technopole Lahitolle et Activités locatives assujetties à TVA ;
- d'approuver l'affectation des résultats mentionnés dans la délibération pour les budgets annexes Parc d'activités du Moutet et Nouveaux Parcs d'Activités aménagés à partir de 2019 ;
- d'approuver l'affectation des résultats mentionnés dans la délibération pour les budgets à caractère industriels et commerciaux : Eau, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif.

Interventions :

M. BOUDET :

Tous les budgets ont été adoptés à l'unanimité, Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Merci beaucoup à vous M. le Vice-Président et à vous tous pour ces comptes administratifs. Nous continuons avec l'affectation de nos résultats.

M. BOUDET :

Page 75, donc affectation des résultats, Budget Principal et annexes. L'affectation consiste à décider de l'emploi des résultats de fonctionnement sur 2022 en déterminant la part à inscrire en réserves d'investissement et celle en fonctionnement en report à nouveau. C'est plutôt bon signe, on va pouvoir faire des reports. Vous constaterez qu'en chiffres consolidés, sur les 20,2 M€, nous vous proposons d'en affecter 6,8 M€, soit un tiers, au financement des investissements, ce qui comprend notamment le besoin de financement constaté fin 2021 et 13 M€ en report, à nouveau en fonctionnement. Il vous est donc demandé d'approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, présentée pour le Budget Principal. Je vous propose de tout voter en même temps, Archéologie Préventive, d'approuver l'affectation des résultats mentionnés ; Parc d'activités, page 77, et d'approuver l'affectation des résultats ci-dessus mentionnés pour les budgets à caractère industriels et commerciaux : Eau, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif.

Mme FELIX :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

13. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2021

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions en 2021.

Interventions :

M. BOUDET :

Merci. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2021. Il faut noter deux cessions réalisées sur la ZAC du Moutet pour un total de 1,08 M€. Cette ZAC continue de se développer et d'accueillir des entreprises. Notons également que depuis le début de l'aménagement du Moutet, compte tenu des cessions réalisées, des subventions perçues et des participations apportées par le Budget Principal, l'opération présente un excédent provisoire de 0,41 M€. Il reste environ 2 M€ d'avance de trésorerie à rembourser au Budget Principal, mais nous pensons que les 7 ha de foncier qui restent à céder devraient permettre de rembourser ces 2 M€. Il vous est demandé de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions en 2021.

Mme FELIX :

Un petit mot là-dessus. Je suis très exigeante sur les propositions qui nous sont faites aujourd'hui parce que le foncier est de plus en plus rare et je ne veux pas que nous le gaspillions. Donc, nous avons des propositions d'acquisitions de foncier et, pour le moment, je demande une amélioration des projets qui nous sont proposés pour que nous ayons la plus grande densité d'emplois sur ces fonciers-là. On est en situation où on peut, en tout cas je le pense, être en position de force et donc ne pas vendre au premier venu mais bien vendre sur des projets qui apporteraient une véritable plus-value à notre agglomération. Il y a des témoignages d'intérêt évidents sur le Moutet et je pense qu'on pourra progresser au cours de l'année qui vient. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

14. Vote des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de Taxe Foncière des propriétés Non Bâties (TFNB) - TFB pour 2022

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de fixer pour 2022 les taux comme indiqué ci-dessous :
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 25,89 %
 - Taxe foncière propriétés non bâties : 1,69 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00 %

Interventions :

M. BOUDET :

Point 14. Vote des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de Taxe Foncière des propriétés Non Bâties (TFNB) et de Taxe Foncière des propriétés Bâties (TFB) pour 2022. Sur le vote des taux, comme je vous l'indiquais en préambule, nous proposons de les reconduire : pour la CFE, 25,89 %, pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti, 1,69 % et sur le foncier Bâti, 0 %, une colonne qui est vide depuis le début de cette agglomération.

Mme FELIX :

Ce qui d'ailleurs me fait dire que quand on dit que notre pouvoir de taux est réduit, c'est aussi parce qu'on ne l'exerce pas quelquefois. Quand on a un taux à 0 %, c'est simplement qu'on n'a pas choisi d'exercer notre pouvoir de taux. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

15. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2022

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**par 56 voix « pour » et 5 abstentions
(Mme SOULAT, M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,
SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)**

- de fixer à 10,45 %, en 2022, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), applicable sur l'ensemble des communes membres de Bourges Plus.

Interventions :

M. BOUDET :

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le budget des ordures ménagères s'équilibre au BP à 14 880 000 € de produits de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour un produit total de fonctionnement de 16 260 000 € par rapport à des charges de fonctionnement de 16 350 000 € d'où malgré tout un déficit de 0,09 M€. À partir de là, on voit bien que nous ne sommes encore pas à l'équilibre, mais vous pouvez voir que ça, c'était lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons eu des notifications et on se rend compte que le produit de TEOM devrait être, après montant notifié, d'un montant de 14 965 436 €, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes à l'équilibre à 5 000 € près. Donc, nous atteignons pratiquement l'équilibre avec un taux qui passerait donc à 10,45 %.

Mme FELIX :

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

16. AP/CP – Ajustements au titre de l'exercice 2022

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'actualisation des AP/CP conformément à l'état annexé à la délibération.

Interventions :

M. BOUDET :

L'état des autorisations de programme est actualisé à l'occasion de chaque étape budgétaire ; c'est ce que nous faisons. Il faut tout particulièrement noter la proposition de création de deux nouvelles autorisations de programme : 252 000 € sur quatre ans au titre des nouveaux fonds de concours aux communes concernées par la deuxième tranche de travaux du Canal de Berry à vélo et 3 200 000 € sur quatre ans dans le cadre des travaux de réseaux d'eaux pluviales au titre de la nouvelle compétence de l'agglomération.

Mme FELIX :

Comme le rappelle Richard BOUDET, nos deux nouvelles lignes concernent directement les communes et sur les eaux pluviales, nous avons fait le choix d'une autorisation de programme de façon à pouvoir accompagner, de la façon la plus souple possible, les projets communaux qui nous seraient soumis, qu'on ne soit pas limité par une enveloppe annuelle et qu'on puisse accompagner, en tant que de besoin, dans le cadre de l'enveloppe qu'on vous propose de voter là. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**- Départ de M. BEUCHON -
- 45 présents -**

17. Budget Primitif 2022 Budget Principal et annexes

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

par 57 voix « pour » et 4 abstentions (M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES, SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2022 du **budget Principal**, conformément à ces éléments et aux documents annexés, équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : **84 472 754,78 €**
 - En investissement à : **29 632 074,96 €**

par 57 voix « pour » et 4 abstentions (M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES, SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe de l'**Archéologie Préventive**, équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : **883 865,00 €**
 - En investissement à : **0,00 €**

par 57 voix « pour » et 4 abstentions (M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES, SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe **Technopole Lahitolle**, équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : **120 500,00 €**
 - En investissement à : **2 075 342,04 €**

par 57 voix « pour » et 4 abstentions (M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,
• SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Activités locatives, équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : 1 408 401,24 €
 - En investissement à : 3 334 366,89 €

par 57 voix « pour » et 4 abstentions (M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,
• SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Parc d'activités du Moutet, équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : 1 713 931,34 €
 - En investissement à : 1 400 957,70 €

par 57 voix « pour » et 4 abstentions (M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,
• SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Parc d'activités aménagé à partir de 2019, équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : 14 308,92 €
 - En investissement à : 151 870,81 €

par 57 voix « pour » et 4 abstentions (M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,
• SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Eau, équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : 18 358 904,00 €
 - En investissement à : 11 012 822,75 €

par 57 voix « pour » et 4 abstentions (M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,
• SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Assainissement Collectif, équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : 12 520 092,06 €
 - En investissement à : 21 232 162,38 €

par 57 voix « pour » et 4 abstentions (M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,
• SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe de l'Assainissement Non Collectif, équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : 196 950 €
 - En investissement à : 5 696 €

par 57 voix « pour » et 4 abstentions (M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,
• SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)

- d'adopter pour l'ensemble des budgets soumis au référentiel M57, la mesure de fongibilité des crédits de chapitre à chapitre hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et autoriser la Présidente à effectuer les virements de crédits dans cette limite.

Interventions :

M. BOUDET :

Délibération n° 17, Budget Primitif 2022, Budget Principal et annexes. Comme pour les comptes administratifs, je présenterai essentiellement une synthèse du Budget Principal et quelques éléments agrégés avec les budgets annexes. Nous pourrions après passer au vote de chaque budget si vous en êtes d'accord. En préambule, je rappellerai que les Budgets Primitifs, pour les budgets à caractère administratif, sont présentés dorénavant en M57 et non plus en M14, ce qui peut perturber certains concernant la lecture des maquettes budgétaires qui sont différentes de celles de la M14. Pour des raisons techniques, les maquettes qui vous ont été présentées comportent des colonnes « vote » déjà renseignées, sauf que nous n'avons pas voté donc cela ne présume en rien du sens du vote. Simplement, on a eu un petit souci technique sur la mise en place de la M57 et ce n'est pas arrivé qu'à la Communauté d'Agglomération, donc les pages de garde des maquettes en font état.

Tout d'abord, je vous propose de vérifier les écarts avec le débat d'orientations budgétaires du budget principal. Ces écarts sont minimes : en fonctionnement, ils ne dégradent l'autofinancement que de 0,15 M€ et en investissement, les dépenses ont été réévaluées uniquement de 3 % et elles peuvent être financées par des recettes d'investissement équivalentes. Ainsi, le budget que nous vous proposons est très largement conforme aux orientations budgétaires qui vous ont été dernièrement présentées.

L'équilibre général du budget principal : comme l'an dernier, le BP intègre les résultats de l'exercice ainsi que les restes à réaliser de l'exercice. Ces résultats financent largement le budget principal 2022 avec une affectation

prioritaire en investissement. La section de fonctionnement dégage 4,2 M€ d'épargne brute dont 1 M€ est toutefois gelé afin de faire face à différents aléas non appréhendés lors de la construction budgétaire : inflation, revalorisation du point d'indice des fonctionnaires etc... Ce qui fait un autofinancement global de 8,26 M€. Cette épargne brute, cumulée au résultat 2021, permet de dégager ce montant d'autofinancement à des investissements, soit plus de 40 %. Maintenant, regardons les recettes de fonctionnement : elles sont prévues en progression de 6,07 %. C'est essentiellement lié à la fiscalité et au relèvement du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le tableau à l'écran ne le traduit pas clairement du fait de la transformation d'une part de la fiscalité en compensation, ce que nous avons déjà vu précédemment. Mais le rapport contient l'ensemble des explications et le point sur le vote des taux a permis déjà d'évoquer ces évolutions. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est quant à elle anticipée à - 1 %. Au titre des évolutions significatives, on peut également noter le chapitre 70 « Produits des services », + 14 %, qui comporte notamment une réévaluation des facturations internes entre budgets et des produits de vente recyclés. Le chapitre 75 « Autres produits » qui intègre le produit attendu de liquidation de la ZAC du César, 92 000 €. S'agissant des charges de fonctionnement, elles progressent de 5,30 % sous l'effet essentiellement du chapitre 011, charges à caractère général, contrats d'ordures ménagères, + 2,2 M€, et des crédits inscrits pour la mise en œuvre d'un programme d'animation visant à réduire les déchets. Nous allons communiquer sur ce dossier. Le chapitre 012 qui concerne les charges de personnels, c'est la compétence GEPU qui se traduit par rapport à 2021, par des charges de personnels supplémentaires au titre de la création du service communautaire au 1^{er} avril et des conventions de mise à disposition de service avec les différentes communes qui composent notre agglomération et du million d'euros inscrit au chapitre 65 valant dépenses imprévues.

Concernant l'investissement, il convient surtout de noter les 20 M€ de dépenses d'équipement, contre 17,8 M€ au BP 2021. Je ne détaillerai pas poste par poste mais je finirai ma présentation en indiquant les axes d'intervention de manière consolidée. Sur les niveaux des subventions attendues à un niveau supérieur qu'au BP 2021, ces subventions comprennent, dorénavant, les attributions de compensation en investissement versées par les communes au titre de GEPU, 540 000 €, le recours prévisionnel à l'emprunt de 6,4 M€ soit un peu moins qu'estimé au BP 2021 et qui ne représente qu'un tiers du financement de nos investissements et les 6 M€ mis en réserve, il faut être prudent, dont 4,46 M€ sont destinés à financer le besoin de financement à la clôture de 2021 et 1 540 000 € sont spécialement affectés en dotation complémentaire pour les dépenses de 2022.

Concernant les ratios : avec le poste des ordures ménagères, nos dépenses de fonctionnement par habitant dépassent la moyenne des agglomérations, 422 pour 383. Nos produits d'impôts restent supérieurs à la moyenne mais inférieurs une fois retraités des reversements effectués : attribution de compensation, FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources). En prévision, nos dépenses d'équipements brutes dépassent la moyenne et notre dette est comparativement faible : 102 € par habitant. Nos dépenses de personnels dépassent d'un point la moyenne nationale et notre marge d'autofinancement est inférieure à la moyenne. Avec l'indicateur 9, nous voyons que nous sommes à 95,20 par rapport à 91,20, c'est-à-dire qu'effectivement, il serait bien qu'on arrive à avoir un peu plus de réalisations.

Diapo suivante : ce tableau présente le budget consolidé, un budget à hauteur de 139 M€ donc le Berry Républicain a produit un chiffre tout à fait correct, dont 46,23 M€ de dépenses d'investissement, remboursement de dette compris. Un budget financé par 15 M€ de résultats antérieurs, soit à peu près 11 % par le fonds de roulement de 2021. Ce camembert indique la destination des 46,23 M€ inscrits en investissement sur l'ensemble des budgets.

Mme FELIX :

Merci M. le Vice-Président. Un petit mot pour commenter tout cela. Quand j'entends dire que l'agglomération n'investit pas, ça me paraît toujours un petit peu inexact quand même parce que, même dans ce qu'on a vu au compte administratif tout à l'heure, il n'y a certes pas un niveau d'investissement très important dans le budget principal mais il y a des niveaux d'investissement très importants dans les budgets annexes. Je crois qu'il faut bien se rendre compte que les budgets annexes n'ont rien d'annexes dans l'agglomération. Ils sont même principaux au sens où ils correspondent à des politiques indispensables à l'ensemble des communes et à l'ensemble des habitants. Ils correspondent à des politiques extrêmement anticipatrices pour l'avenir et à des projets qui sont particulièrement conséquents. C'est le cas des politiques de l'eau, cela se voit sur ce camembert, qui sont une part extrêmement conséquente de notre investissement, qui l'étaient déjà en 2021 et qui le seront encore en 2022. C'est vrai que la station d'épuration prend une part importante là-dedans, mais nous savons que même si ce niveau baissera un peu, nous garderons un niveau d'investissement très haut sur les politiques liées à l'eau :

- parce que nous avons à protéger nos captages d'eau ;
- parce que nous avons à sécuriser l'amenée d'eau, en particulier sur Mehun ;
- parce que nous avons, et c'est un impératif que nous pose l'État pour permettre la poursuite de l'urbanisation, à connecter Saint-Germain du Puy, d'une part, Marmagne, d'autre part, à la station d'épuration de Bourges, parce que c'est une des conditions de la poursuite de l'urbanisation de ces communes ;
- parce que nous avons aussi à assumer, dans les prochaines années, la compétence eaux pluviales qui nous a été récemment confiée.

Donc les politiques liées à l'eau sont très conséquentes mais il n'y a pas que celles-là. Le développement économique est important en ce qui concerne l'aménagement des zones d'activités, en plus de l'accompagnement des entreprises. Derrière le terme solidarité, vous voyez tout le secteur de l'aide aux communes, l'aide à l'aménagement du territoire et les participations que nous avons dans des projets de tiers. Et puis, les autres projets prennent de l'ampleur ; je pense, notamment, autour des mobilités, à la contribution que nous avons aux premiers travaux liés au projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), mais aussi et

concrètement, c'est cela qui sera le plus conséquent en termes de financement, notre plan vélo intercommunal. Donc quelques points pour commenter ce camembert. Alors on partage tous la même préoccupation : il faut que nous arrivions à réaliser les dépenses qui sont prévues à cet effet. Voilà en quelques mots ce que je voulais rajouter.

M. BOUDET :

Merci Mme la Présidente. La dette consolidée maximum qui résulterait de la réalisation de l'ensemble des crédits du BP et des reports serait de quasiment 59 M€ fin 2022. Elle resterait compatible avec notre capacité de désendettement, soit aux alentours de 5 années pour le Budget Principal. Mais restons vigilants, car en 2021, elle était de deux années et demie. Il faut noter que le budget de l'eau sera en capacité de rembourser la totalité de sa dette en 2022. Vous pouvez le voir sur ce tableau donc eau - dette 0. Nous devons donc voter budget par budget. Il vous est demandé d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget Principal, en fonctionnement à 84 472 754,78 € et en investissement à 29 632 074,96 €.

Mme FELIX :

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces budgets ? Je n'en vois pas. Je rajoute juste un commentaire sur les risques que nous avons de voir augmenter nos dépenses. J'en repère un certain nombre, vous le savez bien. Au niveau énergie, cela ne pèse pas beaucoup sur le budget principal en réalité, ça pèse modérément sur le budget principal. Cela pèse en revanche de façon très conséquente sur le budget de l'eau parce qu'en fait, fournir de l'eau, c'est pomper de l'eau, la distribuer et nous avons donc un budget d'énergie sur le budget de l'eau qui est beaucoup plus important que sur le budget principal. Le deuxième aléa est évidemment sur l'ensemble des achats, comme pour tout le monde. Le troisième est sur les rémunérations. Il est possible, et je pense qu'il est souhaitable, que les rémunérations des fonctionnaires territoriaux soient revues à la hausse avec une augmentation du point dans la fonction publique territoriale. Je pense que c'est souhaitable parce que c'est nécessaire pour les agents concernés, mais je ne vous cache pas que c'est forcément une question et un souci d'équilibre budgétaire par la suite. Et puis je vois aussi un autre point d'aléa que je tiens à vous mentionner : le département a adopté, en début de semaine, un nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour les pompiers. Vous avez vu que la contribution de l'agglomération à ce service est loin d'être négligeable puisqu'elle dépasse 4,5 M€ et que donc toute évolution de cette contribution, même de quelques pourcents, peut peser de façon significative donc c'est un point sur lequel je pense qu'il faut être attentif. Je ne sais pas si le terme vigilant est le bon, attentif en tous cas pour l'évolution de nos équilibres budgétaires parce qu'en substance, ce schéma dit que les économies faites par le Service Départemental d'Incendie et de Secours sur son propre budget au cours des dernières années sont arrivées au maximum de ce qui était possible et que, pour couvrir les risques sur l'ensemble du département, il est probable que le SDIS fasse appel à nouveau à des efforts complémentaires, à la fois du bloc communal et, dans un deuxième temps, du département. Je tiens à ce que chacun ait en tête cet aléa qui peut peser sur nos équilibres futurs. Ceci étant dit, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vois deux abstentions, trois parce que vous portez un pouvoir. Je vous remercie. Délibération suivante.

M. BOUDET :

Je vous demande toujours dans le vote d'approuver le budget annexe de l'Archéologie Préventive, équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 883 865 € et en investissement à 0 €.

Mme FELIX :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Trois abstentions. Je vous remercie. Pour votre information, ce budget accusera un déficit plus faible que l'an dernier, notamment grâce à une opération de fouilles que nous allons faire sur la ville de Bourges à Saint-Bonnet. Quand je dis « grâce à », je ne sais pas si c'est tout à fait cela qu'il faut dire, en tout cas « à cause de ». Sachez que le service Archéologie Préventive a fait des découvertes tout à fait passionnantes sur La Chapelle-Saint-Ursin. C'est très spectaculaire, je vous invite à aller voir les photos sur les réseaux sociaux.

M. BOUDET :

Il vous est proposé d'approuver le budget annexe de la Technopôle Lahitolle, en fonctionnement à 120 500 € et en investissement à 2 075 342,04 €.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Trois abstentions. Je vous remercie.

M. BOUDET :

Maintenant d'approuver le budget annexe Activités locatives, en fonctionnement à 1 408 401,24 € et en investissement à 3 334 366,89 €.

Mme FELIX :

Un budget sur lequel on continue de travailler pour trouver plus de locataires et mieux loger nos locataires. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

M. BOUDET :

D'approuver le budget annexe Parc d'Activités du Moutet, en fonctionnement à 1 713 931,34 € et en investissement à 1 400 957,70 €.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

M. BOUDET :

D'approuver le budget annexe Parc d'Activités aménagé à partir de 2019, en fonctionnement à 14 308,92 € et en investissement à 151 870,91 €. Là, il y a une petite coquille, c'est 81 centimes.

Mme FELIX :

Ne vous trompez pas, ce n'est pas 91 centimes mais 81 centimes. C'est quand même fondamental. Avec cette correction, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Trois abstentions. Je vous remercie.

M. BOUDET :

D'approuver le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Eau, en fonctionnement à 18 358 904 € et en investissement à 11 012 822,75 €.

Mme FELIX :

Juste un petit commentaire par rapport à la présentation que je vous avais faite au niveau des orientations budgétaires, je vous avais expliqué que, dans les 71 M€ de dépenses de fonctionnement du budget principal, il y en avait déjà la moitié qui ne servait pas à l'agglomération et que, quand on enlevait la part qui servait en fait au service pour la ville de Bourges, il ne restait au total qu'environ 25 M€, vous voyez que le budget fonctionnement de l'eau, c'est 18 M€. Donc, je crois qu'il est important qu'on mesure, quand je dis que ce ne sont pas des budgets annexes, que ce ne sont vraiment pas des budgets annexes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Trois abstentions. Je vous remercie.

M. BOUDET :

Concernant le budget annexe Assainissement Collectif, en fonctionnement à 12 520 092,06 € et en investissement à 21 232 162,38 €.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Trois abstentions. Je vous remercie.

Mme FRANQUES :

Excusez-moi, j'ai deux pouvoirs en plus du mien, donc ça fait quatre abstentions à chaque fois.

Mme FELIX :

À chaque fois, ça fait quatre abstentions. Excusez-moi Mme FRANQUES. Désolée.

M. BOUDET :

D'approuver le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Assainissement Non Collectif, en fonctionnement à 196 950 € et en investissement à 5 696 €.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Donc quatre abstentions. Je vous remercie.

M. BOUDET :

Et pour finir d'adopter, pour l'ensemble des budgets soumis au référentiel M57, la mesure de fongibilité des crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et d'autoriser la Présidente à effectuer les virements de crédits dans cette limite.

Mme FELIX :

Je vous ferai répéter à chacun ce qui vient d'être dit pour être sûre que vous avez bien assimilé. Cela dit, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc quatre abstentions. Je vous remercie.

18. Provisions comptables - Ajustements au titre de l'année 2022

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de procéder à la reprise totale de provision de 100 000 € constituée sur le budget principal dans le but d'anticiper un éventuel déficit de l'opération d'aménagement du Détour du Pavé ;
- de procéder à la reprise totale de provision de 373 000 € constituée sur le budget principal dans le but d'anticiper un éventuel déficit des opérations d'aménagement concédées à la SEM TERRITORIA ;
- de poursuivre le provisionnement pour risque d'impayés, selon la méthode délibérée par le Conseil Communautaire antérieurement, soit une provision complémentaire estimée à 27 900 €, à ajuster en cours d'année, dont la répartition est projetée comme suit :

	Prévisions de dotation 2022 - En €
Budget Principal	2 000
Eau	10 000
Asst. Collectif	10 000
Lahitolle	600
Act. Locatives	5 000
Asst. non coll.	300
TOTAL	27 900

- de poursuivre le provisionnement pour risques sur le budget assainissement collectif pour un montant de 1 620 000 € afin d'anticiper la sortie des biens concernant l'actuelle station d'épuration qui sera désaffectée lorsque le nouvel ouvrage sera en activité ;
- de procéder à une reprise partielle de 33 300 € sur la provision constituée dans le cadre du Fonds Renaissance ;
- de constituer une nouvelle provision dans le cadre du Compte Épargne Temps afin de constater annuellement le montant total des droits à monétisation des jours épargnés au 31 décembre de l'année précédant l'année d'ajustement, soit un montant réparti par budget comme suit en 2022 :
 - budget principal : 344 640 €
 - budget eau : 44 580 €
 - budget assainissement collectif : 76 995 €
- de ne pas modifier à ce stade les autres provisions constituées pour des objets différents.

Interventions :

M. BOUDET :

Délibération n° 18, provisions comptables, ajustements au titre de l'année 2022. En fait, il s'agit d'actualiser les provisions pour risques que Bourges Plus a constituées, depuis l'origine, sur l'ensemble des budgets. Il faut noter que tous budgets confondus, nous proposons de porter le niveau total des provisions de 8,2 M€ à 9,8 M€, ce qui correspond à un ensemble de reprises ou de réductions de 500 000 €, 496 000 € exactement, à un complément de 1,62 M€, principalement au titre de la sortie d'actifs de l'ancienne STEP et de 470 000 € au titre du stock de jours du compte épargne temps potentiellement mobilisable fin 2021 et ça, il faut bien le provisionner comme le reste.

Mme FELIX :

Voilà, donc vous voyez qu'il y a effectivement essentiellement des provisions pour la station d'épuration. Je ne sais pas si Mme LEFEBVRE, vous voulez nous dire un mot là-dessus peut-être, au niveau du développement, où on en est.

Mme LEFEBVRE :

Tout est basculé sur la nouvelle station d'épuration, l'ancienne station d'épuration est en cours de déconstruction. Le 22 mars, nous avons donc mis en marche le méthanisateur avec Mme la Présidente. Il y a des petits « couacs », il a un petit peu de mal, c'est très fragile au niveau technologie, les sondes sont très sensibles donc les alarmes se déclenchent sans cesse et on est encore en période de réglages. On pense qu'il y en aura pour deux mois mais, dès lundi, on va remettre en marche pour voir si ça tient. On croise les doigts mais c'est en bonne voie.

Mme FELIX :

Je remercie très sincèrement Corinne LEFEBVRE du suivi qu'elle a de la mise en route de cet équipement qui est une vraie industrie en fait et qui nécessite beaucoup d'apprentissages en matière de prise en main. Merci à vous et merci à l'ensemble des services que vous suivez de près. Du coup, je n'ai pas mis au vote, si ? Donc je mets au vote ces provisions. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

19. Seconde actualisation du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité Communautaire de Bourges Plus

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de clôturer le Fonds de Concours Spécifique du Canal de Berry à Vélo – Phase 1 ainsi que Fonds de Concours exceptionnel pour la construction de la Maison de la Culture ;
- de créer un dispositif de Fonds de Concours Spécifique du Canal de Berry à Vélo – Phase 2 conformément au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité Communautaire joint à la délibération ;
- d'adopter le pacte fiscal et financier révisé ;
- de solliciter l'approbation du pacte fiscal et financier révisé, par chaque Conseil Municipal de chaque commune membre selon la règle de majorité rappelée ci-dessus.

Interventions :

M. BOUDET :

Délibération n° 19. Il s'agit de traduire dans le Pacte, la solidarité de l'Agglomération envers les communes en y inscrivant un nouveau fonds de concours pour celles concernées par la 2^{ème} tranche de travaux du Canal de Berry à vélo. Une autorisation de programme est également ouverte en parallèle. Donc, vous voyez les communes qui sont concernées par ce projet. Voilà Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Je pense qu'il n'y a pas de difficultés sur cette proposition. En fait, on prolonge le soutien à ce beau projet de Canal de Berry à vélo en accompagnant les communes sur ce projet. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**20. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Création d'un dispositif de vidéoprotection
- Commune du Subdray**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune du Subdray d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 13 121,55 € pour le projet de création d'un dispositif de vidéoprotection ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Interventions :

M. BOUDET :

Délibération n° 20 : ça concerne le DISC. Création d'un dispositif de vidéoprotection au Subdray. Il s'agit d'apporter un petit peu plus de 13 000 € à la commune de Bruno FOUCHET pour qu'elle puisse s'équiper en caméras pour protéger le Subdray et ses bâtiments publics.

Mme FELIX :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

M. BOUDET :

Mme la Présidente, je vous remercie et je tiens à remercier tout particulièrement M. METTI et le service des finances de Bourges Plus pour l'excellence de leur travail. Merci Mme la Présidente.

Erreur ! Signet non défini.

Mme FELIX :

Remerciements partagés. Merci bien et je passe la parole à Jean-Louis SALAK.

21. Présentation de la Stratégie de Développement Touristique

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la stratégie de développement touristique de l'Agglomération.

Interventions :

M. SALAK :

Merci bien Mme la Présidente. Je crois que, comme l'année dernière, j'ai la lourde tâche de succéder aux explications de Richard BOUDET, ce qui est toujours un exercice un petit peu difficile, de passer après un budget. Aujourd'hui, je vais vous faire une présentation synthétique de notre stratégie de développement touristique, les documents plus précis vous ayant été envoyés en annexe. Tout d'abord vous préciser que cette stratégie n'est pas un remix d'une stratégie précédente. Il n'y en avait pas, donc c'est vraiment un projet nouveau, une stratégie nouvelle qui est mise en place au sein de notre agglomération. Ce qui est normal aussi parce que je ne pense pas que beaucoup d'agglomérations possèdent de stratégie touristique, comme également dans d'autres domaines ou comme nous aussi dans nos communes, nous avons appliqué certaines stratégies. Le montage de cette stratégie a été confié au Cabinet « In Extenso Tourisme Culture et Hôtellerie ». Ce travail a été intense et a duré 10 mois, 10 mois au cours desquels il y a eu des réunions avec des élus, des ateliers, des séminaires. Il y a eu des COPIL, des COTECH également et puis une présentation au mois de mars dernier à Berry-Bouy, dans la commune de Bernadette GOIN-DEMARY, aux acteurs du tourisme de nos territoires qui avaient, en grande partie, pour ceux qui étaient présents, participé à l'élaboration de cette stratégie.

Cette stratégie n'a pas pour but de remettre à plat le travail qui avait été fait auparavant par l'AD2T (Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher), bien au contraire. Nous nous appuyons sur ce travail-là. Nous allons continuer bien sûr à travailler avec eux. Cette stratégie permet de créer de nouvelles actions et de conforter et de faire progresser les actions existantes. Elle va s'étaler sur une durée de cinq années, jusqu'en 2027, ce qui fait que les actions vont pouvoir se développer au fur et à mesure de toutes ces années. Tout ce travail a permis de poser un diagnostic faisant ressortir les dynamiques, les forces, les faiblesses et le positionnement de stratégie de notre agglomération au niveau national et également de pouvoir définir des filières pour permettre la mise en place de cette stratégie. Deux types de filières ont été identifiées : les filières prioritaires et les filières complémentaires. Dans les prioritaires, vous avez la filière culture et patrimoine qui va nous permettre de mettre en valeur le patrimoine bâti et l'offre culturelle que nous avons sur le territoire, les filières itinérances de pleine nature concernant le cyclotourisme, le tourisme de plaisir ainsi que les randonnées.

Nous avons plusieurs chemins de randonnée existants sur le territoire et d'autres qui sont encore à créer. Et puis également la filière tourisme d'affaires qui nous permet de structurer l'accueil de séminaires. En parallèle de ces filières prioritaires, nous avons les filières complémentaires qui ne sont pas moins importantes que celles que je viens de vous décrire mais qui sont à travailler en parallèle. Nous avons les savoir-faire et le terroir, valoriser la gastronomie, tout ce qui concerne l'œnologie et Dieu sait que sur notre territoire, nous avons de quoi mettre en avant, les circuits courts et l'artisanat d'art. Nous avons également les loisirs, donc renforcer l'offre de loisir existante non seulement pour les visiteurs mais il est important de le faire également pour les résidents. Le tourisme c'est bien mais les résidents ont également leur part à jouer dans cette stratégie touristique. Nous avons en plus l'hébergement et la restauration, donc renforcer l'offre existante pour répondre aux attentes des clientèles qui sont, quelquefois, de plus en plus exigeantes ou qui ont parfois des besoins ou des envies nouveaux.

Un plan de 25 actions a été présenté au Bureau Communautaire le 3 mars dernier. Il est structuré en trois axes : le premier axe est de structurer l'offre et enrichir l'expérience client. Ensuite, partager une vision d'avenir afin que nous ayons tous les mêmes objectifs. Enfin, monter en compétences et gagner en compétitivité, c'est-à-dire que nous ne sommes pas les seuls sur le territoire à vouloir profiter du tourisme et la crise a été un facteur important sur ce domaine-là. Il ne suffit donc pas que nous ne ramassions que les miettes du gâteau mais que nous puissions avoir notre part, que nous ne soyons pas les derniers à agir.

Comme je vous le disais, ces actions vont être étalées sur cinq années et mises en place, durant ce laps de temps, soit par l'agglomération, par l'Office du tourisme, par la DDET ou les communes membres de l'agglomération. Pour être menées à bien, cette stratégie et ces actions doivent s'appuyer sur d'autres politiques publiques : la culture, la mobilité, l'économie et l'environnement. Il faut effectivement qu'il y ait une transversalité pour avoir une meilleure efficacité dans cette stratégie. Mais il faut également que cette stratégie soit en phase avec les stratégies départementales, régionales et puis également être en lien avec les stratégies que peuvent développer les communautés de communes avoisinantes à notre territoire, qu'on ne soit pas fermé sur notre territoire, mais aller voir également, être complémentaire de ce qui se fait autour de chez nous. Donc bien sûr, il faut être ambitieux mais il faut également tenir compte, et dans l'explication de Richard BOUDET, on a bien vu effectivement les difficultés que nous pouvions avoir, dans les finances communautaires, mais également dans les finances municipales. Ce travail doit tenir compte également des actions municipales et communautaires. Cette stratégie est là pour faire profiter ces différentes actions, actions communautaires par exemple. C'est essentiel par rapport au plan vélo que développe Stéphane GARCIA. Ce plan vélo ne doit pas s'adresser qu'aux acteurs locaux mais également aux touristes qui viennent sur notre territoire. Le but est d'en faire venir de plus en plus pour que ce plan vélo puisse être le plus efficace. Mais également au niveau municipal, que ce soit pour les Nuits Lumière à Bourges ou le Canal du Berry à vélo, pour le département et également, au niveau de Bourges, pour Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028. La stratégie doit s'appuyer sur cette candidature pour pouvoir la porter et la rendre la plus efficace possible. Voilà synthétiquement la présentation de cette stratégie touristique. Ce travail qui a été fait avec les acteurs locaux, avec vous, élus qui avez participé à tous ces travaux, est aussi le fruit du travail important mené par le Bureau In Extenso mais également par les services de l'agglomération, par le service du développement économique et touristique, avec Mme Sonia HASSAIM et M. Sébastien WELSCH. Je voudrais les remercier et leur souhaiter bon courage car, dès le mois de septembre, il va falloir appliquer toutes ces actions donc il va y avoir un gros travail à faire. Voilà, en résumé, la présentation de cette stratégie de développement touristique.

Mme FELIX :

Merci beaucoup. Je veux remercier après vous Jean-Louis, toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce travail-là et je pense notamment à un certain nombre de représentants des communes qui se sont beaucoup impliqués pour réfléchir avec nous à l'établissement de cette stratégie de développement touristique. Vous l'avez compris dans ce que vous a dit Jean-Louis SALAK et d'ailleurs dans ce que j'ai pu dire, tout à l'heure, sur notre stratégie en matière de développement économique, le développement du tourisme, c'est un axe de développement économique. Par ce document, nous mettons en place un fonds de soutien aux investissements privés mais nous mettons aussi en place la possibilité d'intervenir en coordination avec les communes sur un certain nombre de projets et, enfin, nous proposons de devenir finalement porteur d'un certain nombre de dossiers, tout cela au service du territoire. Merci infiniment pour ce gros travail pour lequel il vous est demandé de prendre acte. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. La conséquence de cette stratégie, c'est qu'il va falloir que nous travaillions ensuite à l'adaptation et à l'ajustement de nos statuts pour pouvoir mettre en œuvre la stratégie telle que nous l'actons aujourd'hui.

M. SALAK :

Simplement vous dire que si vous voulez voir ce qu'il se passe ailleurs et peut-être comparer avec ce que nous avons à Bourges, vous avez devant vous le petit livret que Mehun vous offre et que vous pourrez comparer avec les villes de notre territoire.

Mme FELIX :

Merci Jean-Louis, qui n'oublie jamais de faire la publicité pour la commune de Mehun-sur-Yèvre, où il doit y avoir une très belle exposition que je n'ai pas encore eu le temps d'aller voir mais c'est prévu un week-end où je ne devrai pas tenir de bureau de vote. Donc ce n'est pas pour ce week-end. J'ai oublié de vous dire, mais ce n'est pas grave car nous avons juste pris acte donc il n'y avait pas de vote, que Joël ALLAIN a donné pouvoir à Régis MAUTRÉ. Vous êtes donc dépositaire des pouvoirs de Joël ALLAIN et de Mustapha MOUSALLI.

22. Versement d'un don de 10 000 € en numéraire au CCAS de Bourges dans le cadre de l'accueil des réfugiés ukrainiens

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement d'un don exceptionnel de 10 000 € en numéraire au CCAS de la Ville de Bourges au titre de son action au titre de l'accueil des réfugiés ukrainiens ;
- d'imputer cette dépense au chapitre 65 du Budget Principal ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

Interventions :

Mme FELIX :

Je vais prendre le relais de Gérard SANTOSUOSSO qui ne pouvait pas être avec nous et auquel je pense à cet instant, particulièrement parce que la délibération que je vous présente est un sujet sur lequel il s'est énormément investi et je l'en remercie. Vous vous êtes d'ailleurs, dans chacune des communes, investis de diverses manières en collecte de fonds, en accueil, en mobilisations diverses pour l'accueil de réfugiés ukrainiens, de femmes et d'enfants ukrainiens. Je pense qu'on a eu tous à cœur de nous mobiliser par rapport à cela et la proposition que nous vous faisons, est de contribuer à la ligne qui a été ouverte par le CCAS de la ville de Bourges pour rassembler l'ensemble des interventions en direction des personnes qui sont arrivées notamment de Korosten, la ville jumelée avec Bourges. Je dis bien notamment, parce que d'autres pourraient arriver. Les délais administratifs font que ces personnes, aujourd'hui, ne sont pas encore allocataires des différentes allocations de l'État qui seront ouvertes mais, surtout, des moyens ont été mis en œuvre pour aller les chercher, d'une part, pour aménager un certain nombre de logements pour un certain nombre de dossiers d'urgence mais aussi pour envoyer à Korosten du matériel qui était demandé. Je vous propose que nous contribuions à hauteur de 10 000 € à cet acte de solidarité. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

- Départ de Mme MICHEL -
- 43 présents -

23. Convention de mise à disposition du service de collecte des encombrants de la Commune de Saint-Doulchard au profit de Bourges Plus

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention pour la collecte des encombrants à Saint-Doulchard ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer et à en suivre l'exécution.

24. Contrat de partenariat avec la société PRINTERREA pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la mise en place d'un partenariat pour la collecte et le traitement des cartouches d'encre avec la société PRINTERREA ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat correspondant et à en suivre l'exécution.

25. Modification des tarifs de location des salles de l'IMEP

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les nouveaux tarifs de location de salles, comme indiqué dans les tableaux de la délibération ;
- d'approuver un tarif dégressif pour les structures qui louent des salles au-delà d'un mois.

Interventions :

M. BARNIER :

Merci Mme la Présidente. Donc une première délibération concernant les tarifs de location des salles de l'IMEP. Nous avons délibéré le 2 décembre 2021 sur ces tarifs et on propose d'y apporter une modification, à la fois pour tenir compte, en fonction de la demande, mais surtout pour tenir compte de la taille des salles, de faire un tarif différent selon la grandeur des salles et surtout de permettre un tarif dégressif pour les locations longues, au-delà d'un mois. Effectivement, il se trouve que nous avons des demandes récurrentes pour l'utilisation des salles de l'IMEP pour des durées plus longues. Je pense en particulier à un organisme de formation qui veut s'installer à Lahitolle et donc, il faut faire des tarifs qui soient plus attractifs pour des utilisations de longue durée. Vous avez le détail des prix dans votre dossier.

Mme FELIX :

Pas de difficultés ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

<p align="center">26. Développement de l'enseignement supérieur et de la formation - Convention pour le versement d'une subvention pour le Campus de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher sur le site Lahitolle à Bourges</p>

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement d'une subvention d'équipement de 661 023 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher de Bourges au titre de la construction d'un nouveau campus sur le site Lahitolle à Bourges ;
- d'approuver le projet de convention entre Bourges Plus et la CCI annexé à la délibération (annexe 1) ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte qui s'y rapporte.

Interventions :

M. BARNIER :

La délibération suivante concerne une convention pour le versement d'une subvention pour le Campus de la CCI sur le site de Lahitolle. C'est un très beau projet qui est en train de se concrétiser sur Lahitolle. Comme vous le savez, aujourd'hui, le campus de la CCI est installé rue Louis Mallet avec principalement l'ESTACOM et l'Institut Hubert Curien. Ce campus a beaucoup vieilli, il voit ses effectifs augmenter et il y a une contrainte particulière liée à la formation ingénieur faite par Hubert Curien. C'est un des départements en alternance par apprentissage de l'INSA et pour ce diplôme d'ingénieur, pour lequel les cours n'ont pas lieu sur le site de l'INSA, il y a tout intérêt -et c'était la demande pour le maintien du diplôme-, que les ingénieurs en alternance soient également avec les autres sur le site de Lahitolle. En tout cas, c'est une décision de la CCI où le projet a été mené rondement. Un projet d'un peu plus de 11 M€ où, aujourd'hui, le bouclage financier a été obtenu et l'agglomération fait partie du bouclage financier. On est très heureux de les recevoir à Lahitolle. Vous avez un plan dans votre dossier qui montre que le campus de la CCI va être installé au sud de la Salle d'Armes, côté rue de la Salle d'Armes et cela traduit encore plus la vocation « Enseignement supérieur » de ce site de Lahitolle. Concrètement, pour ce qui est du plan de financement, il y a à la fois une subvention que nous proposons de verser à la CCI, de plus de 600 000 € et, dans le même temps, la CCI va acheter à l'agglomération le terrain viabilisé ou aménagé, ce qui veut dire que la contribution nette de l'agglomération est la différence entre les deux chiffres. On vous demande aujourd'hui de valider, non pas la cession, mais bien la subvention de l'agglomération à la CCI et la convention qui va avec.

Mme FELIX :

C'est un beau projet. On a eu le concours d'architectes il y a un mois à peu près. Ce sera un beau bâtiment qui sera, en plus, très respectueux du bâtiment de la salle d'Armes ; c'est bien, c'est vraiment bien. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je passe la parole à Bernadette GOIN-DEMAY.

**- Départ de M. LE PAVOUX -
- 42 présents -**

27. Gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage de la Communauté d'Agglomération de Bourges - Approbation du principe de la Délégation de Service Public et de ses caractéristiques - Autorisation de lancement de la procédure

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le principe d'une Délégation de Service Public pour assurer la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage ;
- d'approuver les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport annexé à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure de Délégation de Service Public en la forme d'une concession de service public (affermage) et notamment les publicités nécessaires et à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Interventions :

Mme GOIN-DEMAY :

Merci Mme la Présidente. La première délibération concerne la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage. Actuellement, sur l'agglomération, vous avez deux contrats, un contrat propre pour Mehun-sur-Yèvre et toutes les autres aires sur l'agglomération sont gérées par une autre convention. Ces deux conventions vont arriver à terme, à échéance, précisément le 15 avril 2023. Compte tenu, d'une part, du délai des procédures de mise en concurrence et, d'autre part, de la fin prochaine du contrat d'affermage et du marché public, il appartient aujourd'hui au Conseil Communautaire de se prononcer, d'ores et déjà, sur le mode de gestion qu'il entend mettre en œuvre pour l'exploitation de ces équipements. Le mode de gestion le plus adapté est la gestion déléguée. Le Comité Technique, réuni le 30 mars 2022, a émis un avis favorable, de même que la commission consultative des services publics locaux. En raison de ces caractéristiques, il est proposé de recourir à une délégation de service public. Pour ce faire, il convient de lancer dès à présent un appel à candidatures. C'est la raison pour laquelle il vous est demandé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour assurer la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage, d'approuver les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport que vous avez, et, également, d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure de délégation de service public.

Mme FELIX :

Merci Mme la Vice-Présidente. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. J'ajoute que dans les projets que nous avons, il y a la rénovation de l'aire de stationnement de Mehun-sur-Yèvre en 2022. Vous avez voté, dans le budget, le lancement d'une étude de façon à ce que nous puissions aboutir en 2023 sur la rénovation de cette aire de Mehun-sur-Yèvre qui est vieillissante, qui n'est plus tout à fait aux standards d'aujourd'hui. Voilà, merci en tout cas de suivre ce dossier. Je vous repasse la parole.

28. Aides à la pierre : Avenant 2022-02 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'avenant 2022-02 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant 2022-02 ainsi que tout document s'y rapportant.

Interventions :

Mme GOIN-DEMAY :

La deuxième délibération concerne les aides à la pierre. Il s'agit plus précisément de l'avenant n° 2 de l'année 2022 concernant les aides à l'habitat privé. La convention a pour objet de déterminer, d'une part, les conditions de gestion des aides déléguées et, d'autre part, la gestion par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) des aides propres de l'agglomération. Par ailleurs, elle vise également à déterminer les modalités de paiement par l'ANAH. Les objectifs et les moyens sont définis par la Région, par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sur la base des enveloppes régionales et par déclinaison des orientations nationales. Ces avenants seront assortis d'avenants d'ajustement dans le courant du second semestre de l'année. Vous avez également le bilan en matière de requalification du parc privé pour l'année 2021. En 2021, 214 logements du parc privé ont fait l'objet d'un financement dont 130 cumulant des aides de l'ANAH et de l'agglomération. Vous avez également, en détail, les habitants des communes qui ont pu bénéficier de ces aides. On ne va pas les prendre en détail mais vous pouvez voir que le maximum d'habitant des communes de

l'agglomération a pu bénéficier de ces aides. Les objectifs quantitatifs et modalités financières pour 2022 : la réhabilitation d'environ 171 logements privés qui vont se répartir en 161 logements de propriétaires occupants et 10 logements de propriétaires bailleurs pour une dotation de l'ANAH à hauteur de 1 832 576 €. La dotation de l'agglomération est de 600 000 €. Intégration des nouveaux dispositifs et des modalités de l'ANAH à la convention de délégation aussi puisque l'avenant n° 2 intègre à la convention de gestion de délégation les dispositifs Petites Villes de Demain ainsi que le plan logement vacant. De plus, il intègre le nouveau service public de la rénovation d'habitat issu de la loi Climat et Résilience en fusionnant les anciens espaces FAIRE et PRIS sous le nom et l'appellation ESPACE FRANCE RENOV. Il vous est demandé d'approuver l'avenant 2022-02 et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à le signer.

Mme FELIX :

Merci beaucoup. On s'est un peu frotté avec l'État pour avoir des crédits mais je dois dire qu'on a eu un soutien des représentants locaux de l'État. Il faut dire qu'on les avait vivement sollicités. Mais c'est important que l'État mette à disposition les crédits utiles parce que sinon, notre politique de rénovation de l'habitat est en panne. Donc c'est un vrai sujet quand même. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

29. Construction de l'Hôtel Communautaire sur le site de l'ancienne Maison de la Culture - Approbation du programme - Lancement de la procédure de concours restreint - Approbation de l'indemnité de concours

Rapporteur : M. Bruno FOUCHET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les éléments du programme de travaux à réaliser pour la construction d'un hôtel communautaire sur le site de l'ancienne Maison de la Culture ;
- de fixer le montant prévisionnel de ces travaux à 11 915 465 € HT ;
- de fixer à quatre, le nombre de candidats admis à concourir ;
- de fixer à 99 400 € l'indemnité maximale qui pourra être allouée à chaque candidat admis à concourir ayant remis des prestations conformes ;
- d'approuver la composition du jury, comme précisée dans la délibération ;
- de fixer l'indemnité de participation des personnes qualifiées à 600 € par session du jury ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre, à prendre toute décision et à signer tout acte dans le cadre de la passation de cette procédure.

Interventions :

Mme FELIX :

Je passe la parole à Bruno FOUCHET pour un très beau dossier. Je dis par avance à ceux qui nous reprochent de ne pas investir qu'ils auraient dû rester. Je regarde une chaise vide. Il aurait dû rester. À vous Bruno.

M. FOUCHET :

Merci Mme la Présidente. Cette délibération portera sur la construction de l'Hôtel Communautaire sur le site de l'ancienne Maison de la Culture pour l'approbation du programme, le lancement de la procédure de concours restreint et l'approbation de l'indemnité de concours. La Communauté d'Agglomération a fait le choix de construire son Hôtel Communautaire sur le site de l'ancienne Maison de la Culture. Les objectifs qu'elle s'est fixés dans le cadre de ce projet de réhabilitation sont multiples. Tout d'abord, répondre à la dispersion des agents sur plusieurs sites, dont certains sont en location, se doter d'un espace plurifonctionnel offrant une mixité d'usages permettant ainsi d'accueillir des flux diversifiés de publics, réparer l'abandon de la Maison de la Culture historique, tout en conservant la mémoire du lieu, revitaliser le cœur de Ville et redonner de la visibilité à l'intercommunalité en inscrivant comme un acteur majeur pour le territoire au cœur de la cité et proche du citoyen.

S'agissant du programme des travaux, ont donc été considérés la dimension culturelle, patrimoniale et touristique de l'édifice, son caractère architectural, sa dimension urbaine, ses modalités d'accès, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, les enjeux de performance énergétique ainsi que la capacité d'accueil du site tant pour les espaces tertiaires que pour les activités accueillies et, également, les contraintes techniques plus particulièrement archéologiques limitant la capacité d'extension en cœur d'îlot. Le scénario programmatique projeté offrirait la possibilité d'accueillir entre 110 et 120 agents, permettant de libérer le site du Prado et également celui de Lahitolle, tout en conservant Foch. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 16,6 M€ HT sur la base du préprogramme comprenant le coût des fouilles pour la création des circulations verticales estimé à 100 000 €, le coût du mobilier valorisé à 222 000 € HT ainsi que des travaux d'isolation thermique et acoustique qui seraient faits à Foch dont l'enveloppe est fixée à 416 667 €. La surface de l'hypothèse retenue par le cabinet serait de 4 618 m².

Il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux à des prestataires extérieurs, sélectionnés dans le cadre d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre dont il faut fixer les modalités, étant précisé que la notification du marché de maîtrise d'œuvre interviendrait en fin février 2023 d'après les derniers plannings recalés. Cette procédure nécessite la composition du jury. Dans le cadre de cette procédure de concours, il est proposé un jury de neuf membres regroupant son Président (la Présidente de l'agglomération), les cinq membres de la commission d'appel d'offres et trois personnes disposant de qualifications et compétences équivalentes à celles demandées aux candidats. Il est proposé que les personnalités qualifiées, membres du jury, soient

indemnisées à hauteur de 600 € par session du jury. Pour le choix des candidats, la procédure étant restreinte, il est proposé que le nombre de candidats invités à remettre un projet soit fixé à quatre. Après examen et classement des candidatures par le jury, le pouvoir adjudicateur fixera la liste des candidats admis à concourir. Le programme technique détaillé ainsi que la date de rendu des offres seront adressés aux candidats admis à concourir à l'issue de cette désignation. Le contenu du projet : il est proposé que le niveau de rendu fixé dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre soit le niveau esquisse plus, conformément à la classification des éléments de mission d'un marché de maîtrise d'œuvre. Également le montant des indemnités allouées aux candidats. Chaque candidat admis à concourir sera indemnisé à la hauteur de 99 400 €, sous réserve d'avoir répondu à l'intégralité des prestations attendues. La rémunération du candidat lauréat du concours intégrera le montant de l'indemnité qui lui aura été alloué.

Pour le choix du projet, après remise des projets sous forme anonyme, le jury les analysera au regard du règlement de consultation et les classera. Un procès-verbal consignera le classement des projets. Le pouvoir adjudicateur désignera le lauréat. Dernier point : négociation du marché de maîtrise d'œuvre. À l'issue du choix du lauréat par le pouvoir adjudicateur, une procédure de négociation sera engagée sans nouvelle mise en concurrence. Elle sera réalisée sur la base des critères d'attribution indiqués dans le règlement de consultation s'il y a plusieurs lauréats.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'approuver les éléments du programme de travaux à réaliser pour la construction d'un Hôtel Communautaire sur le site de l'ancienne Maison de la Culture, de fixer le montant prévisionnel de ces travaux à 11 915 465 € HT, de fixer à quatre, le nombre de candidats admis à concourir, de fixer à 99 400 € l'indemnité maximale qui pourra être allouée à chaque candidat admis à concourir ayant remis des prestations conformes, d'approuver la composition du jury, comme précisée ci-dessus, de fixer l'indemnité de participation des personnes qualifiées à 600 € par session du jury et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre, à prendre toute décision et à signer tout acte dans le cadre de la passation de cette procédure.

Mme FELIX :

Merci beaucoup. Grand merci pour cette présentation et pour le suivi de ce dossier. M. MERCIER ?

M. MERCIER :

Je porte le pouvoir d'Élisabeth POL, donc je vais vous lire ce qu'elle souhaite indiquer pour ce projet.

Certes, il faut maintenant prendre une décision sur ce bâtiment bien qu'elle balaie la consultation démocratique faite précédemment à son sujet. Je vote « pour », car il faut avancer mais je souhaite quand même émettre certaines réserves. La vitrine de toutes les communes réunies en son lieu central est totalement intéressant, tout en permettant une organisation du travail plus efficiente et aussi plus confortable pour les salariés de Bourges Plus. Un hall dédié à la promotion des réalisations faites et à faire pousser au dynamisme. Ce hall partagé multiplie l'offre d'exposition ou autres activités compatibles et l'on maintient ainsi un lien avec la culture. Un apport de salariés au centre-ville participe à sa vitalité. Je vote « pour » mais pourquoi un montant de 19 M€ ? Je pense qu'elle voulait dire TTC ? à mon sens. Ne doit-on pas être exemplaire sur le faire bien en limitant la dépense à 17 M€. Ça laisse 2 M€ pour faire autre chose. Par ailleurs, plus de salariés en centre-ville, c'est aussi plus de voitures à garer en attendant le multimodal idéal. L'offre de places va donc diminuer à Séraucourt. Ne faudra-t-il pas laisser largement de places pour les Berruyers voulant venir en centre-ville ? Beaucoup de places sont déjà prises par les salariés de la Mairie donc en multimodal, sera-t-il prévu une navette pour les salariés entre le grand parking derrière la médiathèque et le siège de Bourges Plus, tout le monde ne voulant pas ajouter à sa journée de travail un long temps de trajet à pied ? Ce sujet n'est pas anecdotique et mérité d'être anticipé. Quid aussi du stationnement du parc automobile de Bourges Plus ? Par ailleurs, il me semble absolument primordial de repenser le maintien ou non à Foch, immeuble qui coûte très cher. Pourquoi ne pas envisager, à terme, une installation des bureaux de Foch dans les grands bâtiments vacants en centre-ville ? Voilà les commentaires et les observations de Mme POL.

Mme FELIX :

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. MERCIER :

Oui moi.

Mme FELIX :

Ah bon, pardon.

M. MERCIER :

Elle sera beaucoup plus courte. Je suis favorable au projet parce que je considère que c'était une erreur d'avoir envisagé le déménagement de Bourges Plus à l'extérieur ; c'est important d'avoir des agents et des membres en centre-ville et c'est bien de revenir sur le centre-ville. Donc je suis favorable à ce projet mais ce n'est pas ma question. J'ai une vue du bâtiment depuis mes bureaux et je voulais savoir ce que vous allez faire de la forêt qui commence à pousser derrière les bâtiments ? Est-ce qu'il est prévu, dans le cahier des charges, un aménagement, un parking ou est-ce que vous allez laisser cela en friche, ce qui ne me dérange aucunement, mais je voudrais savoir un peu ce qu'il en est par rapport à l'intérieur de la Maison de la Culture et notamment derrière le mur qui est décoré tous les mois. Est-ce qu'il est prévu quelque chose à ce niveau-là dans le cahier des charges ? Ma question est une question technique surtout.

Mme FELIX :

Alors plusieurs éléments de réponse. On a hésité un moment. En fait, on a fait travailler un bureau d'études avec nous pour savoir si nous réinstallions dans l'enveloppe existante aujourd'hui, de la rue Jean Baffier jusqu'à la place Séraucourt, ou si nous tentions une extension arrière. Le projet, si vous avez bien lu la délibération et bien écouté Bruno FOUCHET, se concentre, pour l'essentiel, dans l'enveloppe existante, à ceci près qu'il faut quand même la consolider cette enveloppe, puisque la démolition du grand théâtre l'a fragilisée et que l'on aura quand même à construire des éléments de consolidation qui seront aussi des éléments indispensables pour permettre les circulations d'un côté vers l'autre. Mais, pour l'essentiel, nous n'investirons pas la partie arrière qui effectivement a fait l'objet de la démolition, d'un certain nombre de remaniements et puis, aujourd'hui, d'une végétation qui est en train de prendre ses aises. Nous ne construirons pas là-dessus mais nous allons quand même l'aménager, enfin le faire propre. On ne va pas laisser tout cela en bataille, ça fait partie du projet que de voir l'aménagement qu'on fera à l'arrière, aménagement dont nous ne voudrions pas qu'il soit un stockage de voitures, même si j'ai donné comme indication qu'il fallait qu'il y ait la possibilité pour des personnes à mobilité réduite d'accéder aisément au bâtiment, d'une part, et, d'autre part, que les livraisons etc... puissent se faire dans de bonnes conditions. Mais, pour l'essentiel, il y a donc un travail à faire de conception d'un espace libre.

Concernant les agents, je présentais ce matin aux agents les projets de l'agglomération pour 2022 et c'est un échange que nous avons eu sur les conditions de mobilité. Je crois que les agents ont bien en tête les différents projets portés par le territoire, l'accent donné sur le bus, l'accent donné sur les mobilités vélo, sur la piétonnisation, mais pour autant des questions peuvent se poser. On a parlé aire de covoiturage, système de covoiturage, on a parlé aussi acquisition de vélos, cher Stéphane. On a un travail à faire dans le cadre d'un plan d'administration sur le déplacement de nos agents. Pour tout vous dire, ce travail est à faire dès maintenant parce que l'augmentation des coûts des carburants pèse sur le pouvoir d'achat de nos agents et il y a aussi une motivation particulière à ce qu'on commence dès maintenant là-dessus.

Troisième élément de réponse, sur le coût. J'attire votre attention sur le fait que l'enveloppe, Bruno FOUCHET vous l'a bien dit, intègre la réhabilitation de Foch parce qu'à partir du moment où on écartait l'idée de vider Foch, il fallait quand même qu'on s'assure que les conditions de travail de nos agents dans cet immeuble dont nous sommes propriétaires, soient les plus agréables possibles et nous savons qu'un travail d'isolation phonique et thermique de ce bâtiment est nécessaire. Si vous voulez, les études de coûts globaux intégrant le montant des investissements mais aussi le montant des frais de fonctionnement à suivre, nous avons intégré l'ensemble Hôtel Communautaire-Foch, enfin Maison de la Culture-Foch, pour prendre notre décision. Il y a près de 500 000 € quand même, enfin 416 000 € HT, c'est un élément de l'enveloppe globale. Voilà pour les grands axes.

Pour le reste, l'argumentation de Mme POL justifie parfaitement le projet que nous avons fait, donc je pense qu'il est compris comme cela. C'est un projet qui ne se justifie pas simplement par sa fonction d'Hôtel Communautaire, mais aussi comme participant à un projet urbain beaucoup plus global, un projet d'affirmation de l'agglomération. Je pense qu'on a un bel exercice devant nous et nous aurons l'occasion de revenir vers vous avec des éléments de programme plus importants. D'ailleurs, je souhaite que nous ayons un moment de présentation à la population de ce que nous allons faire dans ce bâtiment. Encore une fois, il n'y aura pas que l'Hôtel Communautaire, il faut vraiment qu'il y ait un lieu dans le lieu, c'est-à-dire un espace ouvert au public dans le cadre d'un bâtiment administratif. Voilà ; je vais donc vous demander d'approuver cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité et pour ce beau projet qui sera aussi un bel investissement.

**- Départ de Mme CELEGATO – Mme BONDUELLE est désignée Secrétaire de séance -
- 41 présents -**

30. Approbation du projet de PLUi

Rapporteur : M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**par 56 voix « pour », 1 voix « contre » (Mme LEFEBVRE) et 3 abstentions
(M. BEUCHON (pouvoir à M. GARCIA), M. GARCIA et Mme SEGUIN (pouvoir à Mme LEFEBVRE))**

- de valider les modifications arrêtées au projet de PLUi détaillées dans le tableau annexé à la délibération ;
- d'approuver le PLUi tel que présenté dans la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la finalisation de la procédure.

Interventions :

Mme FELIX :

Je passe la parole à Denis POYET pour cette, j'espère, ultime délibération concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

M. POYET :

Merci Mme la Présidente. Tout d'abord, en propos liminaire, je voudrais dire ma très grande satisfaction à vous présenter ce soir cette délibération de validation du projet de PLUi, mais une satisfaction que je veux partager avec toutes celles et tous ceux qui ont concouru largement à la réalisation de la version finalisée du PLUi. Il s'agit en effet là du premier document d'urbanisme intercommunal qui, comme vous le savez, aura nécessité plusieurs

années de travail. Je reviens un petit peu en arrière. C'est le 7 décembre 2015 que le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. S'en est suivie une concertation nourrie, que ce soit au cours des réunions publiques dans chaque commune, des déplacements techniques sur site, des séminaires d'élus, des COPIL et des échanges avec les personnes publiques associées et le Conseil de développement. Tout cela pour aboutir à un premier arrêté le 24 juin 2019 avec quelques avis favorables, mais surtout des avis défavorables des personnes publiques associées, l'État, la Chambre d'Agriculture, la CDPENAF (Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) et NATURE 18. Dans ces conditions, poursuivre la procédure ne nous a pas paru pertinent et nous avons fait le choix, au mois d'octobre 2020, en Bureau, de réécrire le projet de PLUi arrêté le 24 juin 2019 afin de le compléter et, ainsi, répondre mieux aux observations de l'État et des personnes publiques associées, sans pour autant remettre en cause le projet d'aménagement et de développement durable qui avait été débattu en 2018 et dont les objectifs nous paraissent conformes en 2022. Je vous les rappelle brièvement. Cinq axes retenus : confirmer le rôle structurant du territoire à l'échelle du Cher et de la Région. Ensuite, le soutien du développement économique, le renforcement de l'attractivité résidentielle, l'amélioration des dessertes du territoire et les conditions de mobilité durables et, enfin, la poursuite de la transition écologique pour un environnement préservé et un cadre de vie de qualité.

Donc nous avons repris la concertation avec les communes, plusieurs comités de pilotage en décembre et janvier 2021, suivis d'entretiens avec les communes sur plusieurs thématiques et des rencontres, à nouveau, avec les personnes publiques associées à l'issue desquelles nous avons déjà enregistré plusieurs évolutions. D'abord, sur la consommation d'espaces agricoles parce que nous étions attendus sur ce point. Je vous rappelle les objectifs du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : il nous fallait réduire d'au moins 30 % le rythme de consommation d'espaces naturels agricoles. Pour autant, nous avons souhaité conserver un potentiel de développement suffisant pour permettre l'installation de nouvelles activités économiques avec un objectif de 5 250 emplois en 2030.

En ce qui concerne l'habitat, nous avons voulu préserver un potentiel de construction dans toutes nos communes. Enfin, cet effort de réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels a été nettement amplifié par les communes. Depuis l'arrêt du PLUi de juin 2019, il est de - 42 % par rapport au projet de PLUi 2019. Environ 200 ha ont ainsi été restitués. Le nouveau potentiel de consommation foncière en 2022 est de 290 ha contre 502 en 2019 et si on reprend l'ensemble des documents d'urbanisme, il était de 870 ha.

Un effort a été fait pour l'amélioration de la qualité des constructions. Cela concerne l'inscription d'objectifs qualitatifs et quantitatifs dans chacune des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et dans le règlement. Une meilleure insertion paysagère, des exigences de mixité urbaine architecturale et sociale et une meilleure prise en compte des exigences environnementales (gestion de l'eau, plantations, protection de la trame noire).

Autre thème sur lequel nous avons enregistré des évolutions et sur lequel nous avons travaillé : l'encadrement du commerce et sa mise en compatibilité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) afin de répondre à l'objectif du PADD de contenir et de maîtriser, sur les sites existants, le développement des commerces de grande et moyenne surface en périphérie du pôle aggloméré. Donc, pour cela, nous avons fixé des seuils de surfaces de vente à ajuster par typologie de commerces et en fonction de leur localisation. Cela concerne à la fois les commerces majeurs et les commerces intermédiaires.

Un des objectifs de ce nouvel arrêté est également la meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et la préservation des réservoirs de biodiversité. Les trames vertes et bleues ont été renforcées, notamment par un apport de compléments sur le plan de zonage, comme un repérage, par exemple, et la protection d'arbres remarquables, des repérages d'espaces boisés classés, + 11 ha, une intégration d'alignement d'arbres et de haies, + 640 km. Des repérages et des protections d'îlots en zone urbaine également, la protection des berges des cours d'eau, des éléments de protection de trames noires, ont également été introduites dans les OAP, c'est le cas à Arçay où l'installation d'éclairage non perturbateur a été recommandée. Parallèlement, un cahier des charges pour la restauration et l'aménagement de corridors écologiques a été élaboré. Cette étude permettra, à terme, de disposer d'une carte trame verte et bleue grâce à un travail de recensement et proposera une liste d'éléments à protéger. Cette étude sera intégrée par la suite au PLUi par le biais d'une procédure de modification.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, et notamment les projets photovoltaïques, nous avons enregistré des évolutions : la suppression du site de Trouy, 5 ha qui ont été reclassés en zone agricole, des sites à Bourges et Marmagne ont été confirmés, le site du sud de l'aéroport a été ajouté en zone U dédiée et celui de La Chapelle Saint-Ursin en zone naturelle dédiée. Le site de Morthomiers a été reclassé en zone naturelle dédiée, celui de Saint-Germain du Puy a été validé. D'autres projets sont en cours d'études et pourront, à terme, après l'approbation du PLUi, être examinés par le biais des procédures de modification. En ce qui concerne l'éolien, je rappelle qu'il y a une interdiction dans les cônes de vue sur la Cathédrale. Nous avons souhaité modifier les règles d'implantation des éoliennes en zone agricole qui ne seront plus limitées en hauteur, mais soumises à un éloignement des habitations, pour les éoliennes dont le mât mesure plus de 30 m de hauteur. En d'autres termes, c'est une interdiction des éoliennes dans un rayon de 1 000 m des habitations et des zones AU et en covisibilité avec la Cathédrale de Bourges. Nous allons au-delà de ce que prévoit la loi puisque la loi prévoit 500 m. Un mot sur la méthanisation, c'est une interdiction en zone naturelle et une distance d'éloignement des habitations de 250 m.

Sur la protection des captages d'eau, il fallait protéger les périmètres de captage. Il a donc été procédé à un reclassement en zone naturelle ou agricole, des terrains non bâtis et à un encadrement strict des constructions autorisées en zone urbaine. Une prise en compte également des servitudes existantes et un renvoi à ces servitudes seront annexées au PLUi. Pour les servitudes en projet, l'option retenue a été celle de la prise en

compte de l'avis des hydrogéologues et leur traduction dans le règlement du PLUi.

À l'issue de cette seconde période d'étude, le PLUi a donc été arrêté en Conseil Communautaire le 17 juin 2021 et soumis à nouveau pour avis aux communes qui ont toutes délibéré favorablement, même si certaines ont émis quelques observations que vous retrouverez en annexe. Les Personnes Publiques Associées (PPA) (ont également émis des avis favorables, soulignant l'importance du travail réalisé, mais émettant encore quelques réserves et recommandations jointes en annexe. L'enquête publique s'est déroulée du 28 octobre au 26 novembre 2021. 135 demandes ont été recensées, 75 ont reçu une suite favorable et la Commission d'enquête s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur ce projet sans aucune réserve. La majorité des demandes porte sur le zonage des terrains. Différentes suites ont été données à ces remarques. D'abord, des remarques ont été prises en compte parce qu'elles étaient compatibles avec le PADD et qu'elles ne présentaient pas d'impact majeur sur le projet. D'autres n'ont pas été retenues à ce stade car elles nécessitent un complément d'études et pourront être traitées ultérieurement par voie de modification. Et certaines remarques n'ont pas été retenues car elles étaient jugées incompatibles avec le PADD ou présentaient un impact trop important sur le projet. Enfin, d'autres remarques étaient tout simplement hors PLUi, hors sujet.

Quelques-unes des principales modifications apportées à la demande des communes : sur le règlement, c'est par exemple l'adaptation des règles de hauteur des clôtures en zone UD sur la commune de Saint-Just ou encore l'adaptation de règles d'installation des piscines sur les constructions existantes. Sur le zonage, c'est le reclassement d'une partie de la zone à urbaniser des Breuzes en zone d'activité artisanale, la suppression, rue de Turly, d'une zone de polarité commerciale en zone d'activité artisanale et, à Saint-Doulchard, l'inscription d'un espace boisé classé autour de l'hypermarché Leclerc. D'autres modifications à la demande de l'État et des personnes publiques associées. Je ne reviens pas sur les règles d'implantation des éoliennes, j'en ai parlé tout à l'heure. Sur les OAP, c'est l'introduction d'objectifs communaux de production de logements sociaux dans les OAP des communes qui relèvent de la loi SRU. À Plaimpied, c'est la révision à la hausse de la densité de logements dans deux OAP et, je m'en excuse auprès Patrick BARNIER, il y a une erreur sur le chiffre porté dans les documents, mais ça fera l'objet d'une correction rapidement. Sur le zonage à Bourges, c'est la transformation d'une centralité commerciale du nord de la rue Louis Mallet en centralité commerciale de proximité et, à Saint-Germain du Puy, la réduction d'une zone d'activité le long de la route de Sancerre. Enfin, à Trouy, un nouveau phasage de la zone d'activité du Bois de Givray. Des modifications ont aussi été apportées suite aux demandes des particuliers ; cela concerne surtout des ajustements de périmètres d'OAP à Berry-Bouy, Le Subdray, Marmagne, Plaimpied et Saint-Germain du Puy. Sur le règlement, une interdiction des cinémas, des salles d'art et des spectacles en zone d'activité artisanale et industrielle et une autorisation de nouveaux restaurants dans la limite de 250 m² de surface de plancher dans les zones commerciales de périphérie.

Voilà les principales modifications. Ce PLUi aujourd'hui finalisé a été présenté pour avis à la Conférence des Maires qui l'a validé le 24 mars dernier. À l'issue du vote de ce soir, il sera transmis au contrôle de légalité pour une entrée en vigueur après affichage et publication dans la presse vers le 25 avril 2022, sauf pour les communes de Lissay-Lochy et Vorly qui ne sont pas couvertes par le Schéma de Cohérence Territoriale et, pour ces communes, le PLUi ne sera opposable que dans un délai d'un mois suivant la réception par le Préfet de la présente délibération. Voilà, vous avez, en annexe, la liste des remarques des communes, des PPA, des éléments de réponse apportés également à l'autorité environnementale, la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), et des demandes reçues dans le cadre de l'enquête publique avec, à chaque fois, la décision de l'agglomération.

Je ne voudrais pas terminer cette présentation synthétique, vous m'excuserez de ne pas être rentré davantage dans le détail, sans adresser des remerciements appuyés à celles et ceux qui ont contribué à ce résultat et, ainsi, m'ont aidé dans ma délégation. Mme la Présidente qui a su donner l'impulsion nécessaire à la reprise de ce travail, mes collègues Maires ou Maires-Adjoints qui ont compris l'intérêt qu'il y avait à disposer d'un document d'urbanisme commun et qui ont su, à cette fin, remettre parfois en cause l'organisation de leur territoire pour y parvenir et je les remercie et, enfin, les services, surtout les services qui, sous l'autorité et l'expertise de Pascal QUENEZ et Marie PORQUET se sont révélés essentiels et de remarquables techniciens permettant ainsi d'aboutir ce soir à ce projet. Il vous est donc demandé de valider les modifications apportées au projet de PLUi que vous retrouvez dans les tableaux dont j'ai parlé, d'approuver le PLUi que je vous ai présenté et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à cette procédure. Je vous remercie.

Mme FELIX :

Merci beaucoup. Catherine MENGUY.

Mme MENGUY :

Oui je vous remercie. Alors moi aussi, je vais me joindre aux remerciements parce qu'effectivement, j'ai bien conscience que des efforts conséquents ont été faits sur ce PLUi, notamment en termes de protection. Cependant, je ne peux que réagir. À l'époque, au moment où l'Union Européenne a validé en énergie verte, le gaz russe et l'uranium, nous avons un PLUi qui nous interdit de mettre des éoliennes. La France est en retard sur le développement des énergies renouvelables. Alors non, ce n'est pas un « plus » de passer de 500 m à 1 km pour mettre des éoliennes puisqu'à partir du moment où vous mettez à 1 km, cela revient à interdire l'installation de n'importe quelle éolienne sur l'ensemble du territoire français quasiment, puisque le territoire français est, -comment on appelle ça quand il y en a un peu partout-, mité, enfin bref. Je sais qu'un certain nombre de collègues ici Maires ont basé leur campagne électorale « contre » ces éoliennes et ne venez pas me dire que ce n'est pas chez moi puisque quand je suis arrivée dans le Berry, je me suis installée à Plaimpied et un parc éolien était en projet sur lequel nous n'avions pas signé la pétition contre. J'étais d'accord pour vivre à côté d'une éolienne, notamment parce que le bruit du vent dans les arbres faisait bien plus de bruit qu'une éolienne qui

tournaît. Je tenais quand même à le dire, je vous remercie. Je continue sur les zones agricoles. Le Gouvernement profite de la guerre en Ukraine pour permettre aux agriculteurs qui, déjà, ont beaucoup d'hectares, de mettre leur jachère en culture en y déposant un certain nombre de phytosanitaires -les agriculteurs vont me reprendre parce que je ne suis pas agricultrice et que c'est sûrement un raccourci- mais j'aimerais bien qu'on arrête de prendre des prétextes. Effectivement, on protège un peu plus, je consens que ce soit un nouveau logiciel qu'il nous faut mettre en place, c'est de la schizophrénie, du développement tout en protégeant. Ça reste de toute façon bien insuffisant pour l'avenir. Je le dis, c'est tout. Merci.

Mme FELIX :

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Un petit mot en réponse. Excusez-moi Stéphane GARCIA.

M. GARCIA :

Je voudrais faire quelques remarques. J'ai fait partie, en tant qu'Adjoint au Maire, des prémices de ce qu'on nous proposait pour le PLUi et ce qu'on vient de nous dire. Au départ, on nous l'a présenté comme un document unique pour pouvoir instruire de la même façon, l'ensemble des affaires d'urbanisme sur l'ensemble du territoire sans pour autant enlever au Maire la possibilité d'accorder ou pas, sans pour autant commencer à susciter ou parler de taxe d'aménagement, ce qui n'est pas le cas-là, on est bien d'accord. On est dans le PLUi, pour l'adoption. Mais avec des règles contraignantes qui étaient que toutes les communes fassent un effort sur la surface foncière à construire ; c'était cela finalement le deal. Aujourd'hui, on en est sur le PLUi à se dire est-ce qu'on met des éoliennes à tel et tel endroit. Mme MENGUY, je veux bien tout entendre en matière d'environnement ; vous savez bien que je ne suis pas le premier ni le dernier à en faire. Cependant, à un moment donné, il faut savoir aussi entendre la population, savoir aussi entendre un Maire qui ne fait pas forcément sa campagne là-dessus, mais en tout état de cause, je pense que j'aurais peut-être fait la même chose chez moi et, d'ailleurs, en repoussant à 1 km, ça arrivera peut-être à Saint-Just d'ailleurs. Il faut aussi entendre la population qui vit sur place et qui n'a pas, parfois, envie de voir son territoire défiguré pour deux, trois ou quatre éoliennes et surtout des maisons se dévaloriser et puis tout un tas d'autres arguments qui sont peut-être aussi recevables que les vôtres. Par contre, vous entendre dire, aussi, qu'au prétexte de la guerre, on va enlever des terrains en jachère pour nourrir la population, alors qu'en fait, c'est plutôt pour servir les agriculteurs, je trouve cela assez scandaleux. On ne peut pas dire qu'au nom de vies humaines, au nom d'une guerre qui est aux portes de l'Europe, dire qu'on va remettre des terres en culture et que de les remettre, ce n'est qu'un prétexte. Ça, ce n'est pas entendable en fait. Alors, comme l'a dit tout à l'heure très justement Richard BOUDET en vous répondant, c'est respectable. On peut respecter toutes les idéologies, il n'y a pas de problème. Par contre, ça, ce n'est pas entendable. Je vous remercie.

Mme FELIX :

Alors un petit mot. Pardon. Mme LEFEBVRE.

Mme LEFEBVRE :

Merci Mme la Présidente. Je suis un Maire qui a été élu, pas qu'avec une lutte contre les éoliennes, mais c'est un thème qui était dans mon programme effectivement. J'ai une population qui l'a demandée, qui s'est mobilisée, une association a été créée et, d'ailleurs, une petite délégation est présente ici. On ne va pas faire le « pour », le « contre » des éoliennes, on n'est pas là aujourd'hui pour cela. Sauf que le Conseil Municipal de Vorly a voté « contre » toute installation d'aérogénérateurs et, pour être plus en sécurité, a délibéré pour une distance de 1 500 m. C'est notre décision, notre choix. On est allé vivre à la campagne pour être tranquille, pas pour être dans une zone industrielle et être pollué. On n'a pas de transport, on n'a pas de commerce, on est loin de tout, on ne va pas à la patinoire, on ne va nulle part, on veut juste la paix et on est convaincu que, de toute façon, ce n'est pas la solution non plus à une énergie peu coûteuse en plus, ça c'est aussi un autre souci.

Donc, je me dois de rester fidèle à mes électeurs, je me battraï pour eux et je suis très embêtée. Je reconnais que le PLUi est un bel outil, il n'y a pas de souci. On a fait un petit effort pour accélérer, mais c'est peine perdue je dirais, donc nous, on maintient notre position et j'aurai du mal à céder là-dessus. Sans compter qu'on a été aussi un petit peu bafoué, on ne s'y retrouve pas trop non plus dans le PLUi. Nos agriculteurs ont demandé à avoir deux habitations par exploitation agricole. Cela a été accordé une fois et, aux dernières réunions, ça a disparu, on n'avait plus le droit à ça. On a cédé aussi nos terres pour mettre en zone agricole, donc ce n'est plus constructible et maintenant on nous dit, « tu as une maison et tu as un cheval, tant pis, tu ne peux pas mettre ton cheval dessus, tu n'as pas le droit de faire des abris ». On est à la campagne, il faut aussi peut-être deux poids deux mesures parce qu'on ne peut pas être traité comme en ville. Voilà.

Mme FELIX :

Merci. M. STOQUERT.

M. STOQUERT :

Je voulais revenir sur ce problème agricole. Au-delà d'un conflit, est-ce que l'on a le droit de remettre en cause un procédé agricole qui essaye, depuis longtemps, d'être beaucoup plus sain ? Parce que retourner à la jachère, je veux bien, mais c'est un syndicat qui le demande, ce ne sont pas tous les syndicats. Ça veut dire plus de terres agricoles cultivées, plus de pesticides, donc on remet un système agricole qui n'était plus aujourd'hui. Ça me pose question au niveau agricole en fin de compte aujourd'hui. C'est un prétexte à mon avis ; il faut arrêter. Si on regarde le gaspillage alimentaire qui existe aujourd'hui, si on gaspillait moins d'alimentation, on aurait moins de terres, on aurait beaucoup plus de possibilités. Prenons à la base, commençons à travailler sur le gaspillage alimentaire. J'ai vu des exemples aujourd'hui de choses inimaginables.

Mme FELIX :

Je vous propose que nous concentrions nos débats sur le PLUi. Je vous invite à cela. On a bien entendu les prises de position des uns et des autres. Je reviens en un mot sur la question de l'éolien et puis je reviendrai plus largement sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal parce que l'éolien n'est qu'un des volets de ce plan et je pense qu'il ne faudrait pas oublier tous les autres que Denis POYET a très bien rappelés. Je vous rappelle un peu l'historique. Lorsque nous avons réarrêté ce PLUi, en juin dernier, à l'unanimité à l'époque, la disposition que nous avons prise concernant les éoliennes était de limiter toute construction de plus de 40 m de haut sur l'ensemble des zones agricoles. Cette disposition a fait l'objet d'une remarque, d'une réserve, de la part de l'État qui nous a donc contraints à revoir l'écriture de la disposition, puisqu'à partir du moment où l'État émet des réserves, on est tenu à tout le moins de les étudier et, en tant que faire se peut, de les prendre en compte puisque je rappelle qu'un avis favorable sous réserve, devient défavorable quand la réserve n'est pas levée.

Donc, nous avons travaillé pour écrire les choses autrement en nous appuyant sur les cônes de vue de la Cathédrale. Cela nous était d'autant plus facile qu'en juillet dernier, Mme la Préfète de Région nous a communiqué le plan de gestion de la Cathédrale, plan de gestion qui est nécessaire au vu du classement UNESCO de la Cathédrale et donc nous pouvions nous appuyer sur cette question des cônes de vue, avec une petite réserve là-dessus aussi : en fait, ces cônes de vue sont pensés à hauteur d'homme et donc permettent à une personne, quelque part dans le territoire et regardant la Cathédrale, de ne pas avoir la vue encombrée par des constructions de grande taille, mais ne permet pas l'exercice inverse c'est-à-dire que de la Cathédrale, on voit le haut des pales. Toujours est-il que nous avons inscrit les cônes de vue tels qu'ils sont disponibles à l'heure actuelle, la question de la non-installation en zone naturelle et puis nous avons choisi d'essayer de protéger la population avec une disposition de 1 000 m. Nous savons que cette disposition n'est pas la contrainte prévue par la loi. La contrainte prévue par la loi, c'est 500 m, donc nous sommes allés au-delà, mais aucune disposition uniforme sur le territoire n'est acceptable. Il fallait donc qu'on ait des dispositions qui soient justifiées par quelque chose et donc, en l'espèce, les zones naturelles, les cônes de vue et la distance aux habitations.

C'est sur cette base que je vous propose de délibérer aujourd'hui, base dont nous savons qu'elle est déjà discutable et qu'elle représente une certaine fragilité, mais c'est sur cette base que je vous propose de délibérer. Alors, est-ce que, ce faisant, nous nous détournons d'enjeux environnementaux et de protection des énergies renouvelables ? Certes, il ne reste pas beaucoup d'espaces dans lesquels des éoliennes peuvent être construites dans l'agglomération ; je peux difficilement dire le contraire. Mais notre Plan Climat Air Energie Territorial qui est notre feuille de route en matière d'économie d'énergie, d'une part, et de production d'énergie renouvelable, d'autre part, est bâti en bouclant nos objectifs de production d'énergies renouvelables sans énergie éolienne, en le bouclant avec du bois biomasse, par exemple la chaufferie urbaine de Bourges, en bouclant avec de la méthanisation, et notamment notre méthaniseur mais aussi d'autres méthaniseurs présents sur le territoire, en bouclant avec du photovoltaïque, et certains espaces sont inscrits dans le PLUi que nous vous proposons, et en bouclant enfin avec de la géothermie. Donc, en délibérant avec ces restrictions sur l'éolien, nous ne contrevenons pas à notre feuille de route énergies renouvelables qui est inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial et c'est la raison pour laquelle je vous le propose aujourd'hui. Si nous nous étions écartés d'un chemin que nous aurions eu à prendre en matière d'énergies renouvelables, évidemment cela nous aurait posé des problèmes beaucoup plus importants. Voilà sur ces quelques points.

Je rappelle aussi aux uns et aux autres, combien il peut être important, parfois difficile, de trouver, d'écrire un chemin pour l'intérêt communautaire en respectant les projets politiques des communes membres et je le dis tout particulièrement à mes amis berruyers qui aiment rappeler qu'ils ont un programme électoral à mettre en œuvre. Nous sommes très à l'écoute de cela à l'agglomération et vous le savez bien, étant donné le poids de la ville de Bourges, mais souffrez parfois qu'on écoute aussi les projets de nos collègues des autres communes. Ceci étant dit, je mets cette délibération aux voix et je vous demande qui est « contre » ? 1 vote contre, qui s'abstient ? abstention pour Lissay-Lochy, et donc vote favorable pour tous les autres. Merci de comprendre l'intérêt général qui est porté par ce projet. Merci infiniment, Denis POYET, pour le travail que vous avez fait, nous avons un document qui est véritablement un document de progrès en matière de prise en compte des enjeux environnementaux.

M. GARCIA :

Mme la Présidente, vous êtes allée très vite ; j'ai levé la main deux fois pour l'abstention, deux fois parce que j'ai les voix d'Yvon BEUCHON.

Mme FELIX :

Attendez, qui est-ce qui s'abstient ?

M. GARCIA :

Deux fois.

Mme FELIX :

Vous et qui ?

M. GARCIA :

Et Yvon BEUCHON.

Mme FELIX :

Vous vous abstenez aussi ?

M. GARCIA :

Évidemment, je m'abstiens par solidarité pour ma collègue de Vorly ; je pense que c'est très important.

Mme FELIX :

Donc, on a combien d'abstentions pour finir, on a quatre abstentions ? Non, trois abstentions et un vote « contre ». Un « contre » pour Vorly et trois abstentions. Je vous rappelle que ce ne sont pas les communes qui siègent mais ce sont des personnes représentant les communes et donc ce sont Mme SEGUIN, M. BEUCHON, pouvoir porté par Stéphane GARCIA, et Stéphane GARCIA qui s'abstiennent. C'est Corinne LEFEBVRE qui vote « contre ». Je vous remercie. Merci Denis.

31. Adhésion de la commune de Vorly au service mutualisé du droit des sols - Avenant n° 2 à la convention de services communs ADS, Publicité Extérieure et ERP entre Bourges Plus et l'ensemble des communes de l'agglomération

Rapporteur : M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de services communs ADS, Publicité Extérieure et ERP entre l'agglomération de Bourges Plus et l'ensemble des communes de l'agglomération, visant à élargir ce service commun à la commune de Vorly ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 correspondant et à en suivre l'exécution.

Interventions :

M. POYET :

Voilà qui va faire plaisir à la commune de Vorly puisque c'est une délibération qui va lui permettre, dès lors que le PLUi est validé, de faire partie du service ADS auquel elle n'appartenait pas jusque-là. Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de services communs ADS, -c'est le service instructeur ADS Publicité Extérieure et ERP- entre l'agglomération de Bourges Plus et l'ensemble des communes de l'agglomération visant à élargir ce service à la commune de Vorly.

Mme FELIX :

Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

32. Abrogation de la carte communale d'Annoix

Rapporteur : M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'abroger la carte communale d'Annoix approuvée le 2 avril 2010 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la finalisation de la procédure.

Conformément à l'article R163-10 du Code de l'Urbanisme, cette abrogation sera effective le jour où le PLUi deviendra exécutoire

**- Départ de M. GARCIA -
- 40 présents -**

33. Soumission des édifications de clôture à autorisation

Rapporteur : M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble des zones U et AU du PLUi de toutes les communes couvertes, à l'exception d'Annoix, Bourges, La Chapelle-Saint-Ursin, Le Subdray et Trouy ainsi que sur les zones U et AU du PLU de Mehun-sur-Yèvre.

Interventions :

M. POYET :

La délibération suivante concerne les édifications de clôture soumises à autorisation. Les communes ont été consultées pour savoir si elles souhaitaient conserver une procédure de déclaration préalable pour les édifications de clôture. Il est demandé au Conseil Communautaire de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble des zones U et AU du PLUi de toutes les communes couvertes, à l'exception d'Annoix, Bourges, La Chapelle-Saint-Ursin, Le Subdray et Trouy ainsi que sur les zones U et AU du PLU de Mehun-sur-Yèvre.

Mme FELIX :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

34. Soumission des ravalements de façade à autorisation

Rapporteur : M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de soumettre le ravalement des façades à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble des zones U du PLUi de toutes les communes couvertes, à l'exception d'Annoix, Bourges, La Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Doulchard et Trouy, ainsi que sur les zones U du PLU de Mehun-sur-Yèvre.

35. Institution et délégation du droit de préemption urbain (DPU) suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'instituer au regard du PLUi un droit de préemption simple sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourges sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future (zones UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UE, UL, 1AUd, 1AUe, 1AUL, 1AU-Z et 2AU des communes couvertes par le PLUI et zones U, AU, UE et AUe de la commune de Mehun-sur-Yèvre couverte par un PLU communal) ainsi que sur le secteur sauvegardé de la Ville de Bourges ;
- d'instituer un droit de préemption renforcé sur les communes de Bourges et Mehun-sur-Yèvre ;
- de déléguer ce droit de préemption, qu'il soit simple ou renforcé, et le droit de priorité, comme suit :

	Compétences des communes par délégation du Conseil Communautaire	Compétences de la Présidente par délégation du Conseil Communautaire (DPU et droit de priorité)	Compétences de la SEM Territoria par délégation du Conseil Communautaire
Arçay	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Berry-Bouy	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Bourges (DPU renforcé)	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU (hors secteurs économiques) et secteur sauvegardé	UE, 1AUe, 2AU (Zone du Sud de l'Aéroport – voir plan)	ZAC des Breuzes
La Chapelle-Saint-Ursin	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Le Subdray	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Lissay-Lochy	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Marmagne	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Mehun-sur-Yèvre (DPU renforcé)	U, AU	UE, AUe	
Morthomiers	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Plaimpied-Givaudins	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Saint-Just	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU (hors secteurs économiques)	UE, 1AUe, 2AU (Zone à l'entrée du bourg – voir plan)	
Trouy	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU (hors secteurs économiques)	UE, 1AUe, 2AU (Zone du Bois de Givray – voir plan)	
Saint-Michel-de-Volangis	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Saint-Germain-du-Puy	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Saint-Doulchard	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Vorly	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	

36. Assainissement - Subvention de fonctionnement 2022 au SIVY

Rapporteur : Mme Corinne LEFEBVRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'attribuer une subvention de 8 200 € pour l'année 2022 au Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre.

Interventions :

Mme LEFEVRE :

Merci Mme la Présidente. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre qui assure une mission d'intérêt général en agissant pour la reconquête de la qualité d'eau des rivières du bassin de l'Yèvre, en conciliant écologie et usages du territoire. Bourges Plus, dans le cadre de sa mission de service public de l'assainissement, sollicite ces mêmes cours d'eau comme milieu récepteur des effluents traités, en particulier pour la station de Bourges Saint-Sulpice, Berry-Bouy et Marmagne. Afin de participer à la préservation du milieu récepteur, Bourges Plus souhaite contribuer au fonctionnement de ce Syndicat à travers le versement d'une subvention de 8 200 € au titre de l'année 2022. Il est demandé au Conseil Communautaire d'attribuer cette subvention de 8 200 € pour l'année 2022 au SIVY - Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre.

Mme FELIX :

Y a-t-il un problème ? Pas de problèmes. Votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie. Et je passe la parole à Catherine PALLOT.

37. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association Entraide Berruyère

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'association Entraide Berruyère au titre du projet « Action emploi », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association Entraide Berruyère telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Interventions :

Mme PALLOT :

Merci Mme la Présidente. J'ai, je pense, huit délibérations, sept plutôt parce qu'une sera présentée par Christine CHEZE-DHO qui concernent l'appel à projets 2022 dans le cadre du Contrat de Ville. Sept délibérations, mais à l'intérieur 11 actions. Les travaux ont commencé en novembre et ont fini par donner lieu à une programmation qui a été reconnue par l'agglomération et qui consacre elle-même des crédits à hauteur de 60 000 €. Ainsi, les sept délibérations que vous avez sous les yeux constituent 55 000 € en tout ; il nous reste un petit crédit de 5 000 € encore. Je ne sais pas si je vais vous parler des sept parce qu'on va y passer un petit peu de temps, mais on est dans les compétences de l'agglomération, dans l'insertion économique et sociale, dans l'emploi, on est sur un peu de mobilité aussi et d'environnement. On a quelques projets nouveaux. Il faut savoir que, cette année, une centaine de projets a été déposée par rapport à 68 l'année dernière et 35 nouveaux. Dans cette dizaine d'actions, on a quelques nouveautés qui sont fort intéressantes. Par ailleurs, on vote beaucoup plus tôt que l'année dernière et cela va permettre aux associations de démarrer leurs projets bien plus vite.

Mme FELIX :

Je te remercie beaucoup, Catherine, de l'ensemble de ces délibérations et, pour avoir longtemps travaillé en partenariat avec les associations, en particulier sur ce dernier point parce que je crois que c'est très important que les associations sachent assez tôt ce qu'elles ont comme subvention, donc merci d'avoir veillé avec Pierre-Henri JEANNIN, je crois, à l'accélération de ce calendrier. Un point complémentaire ?

Mme PALLOT :

Oui, un point complémentaire. Il faut savoir que Bourges Plus met plus de crédits que l'année dernière sur le domaine du développement économique et de l'insertion. Ceci permet également à la ville de mettre l'accent, quant à elle, sur des actions culturelles et éducatives.

Mme FELIX :

Oui, c'est une stratégie que nous avons adoptée parce que nous sommes à la veille de renégocier avec l'État le Contrat de Ville pour les quartiers dits « Politique de la Ville » de la ville de Bourges et il me semblait que, pour préparer cette discussion avec l'État, il fallait surtout que le territoire montre son engagement et, en aucun cas, son désengagement sur ce sujet. Nous avons effectivement trouvé, je pense, une façon de travailler ensemble assez efficace. Donc merci bien.

Mme PALLOT :

Juste un petit complément d'information. Parmi les actions nouvelles, il y en a une notamment qui concerne le projet mémoire qui est mené dans le cadre du Nouveau Plan de Rénovation Urbain. C'est réglementaire mais, en même temps, c'est intéressant parce qu'il y a plein d'idées. Cela va faire travailler les gens ensemble et ça va donner sûrement quelque chose de formidable.

Mme FELIX :

Merci de ton engagement. Alors je mets au vote, la convention d'objectifs pour l'Entraide Berruyère. Pas de problèmes ?

**38. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association
Manufacture des arts numériques de Bourges**

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement d'une subvention de 5 000 € à la Manufacture des arts numériques de Bourges au titre de l'action « Échos d'âmes », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et la Manufacture des arts numériques de Bourges telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

39. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association BGE Cher

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement d'une subvention de 11 500 € à BGE Cher au titre de l'action « Sensibilisation et accompagnement à la création/reprise d'entreprise », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 1 500 € à BGE Cher au titre de l'action « Travail à la mise en place d'un labo culinaire », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et BGE Cher telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**40. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association Tivoli
Initiatives**

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association Tivoli Initiatives au titre de l'action « Médiation relative à l'emploi », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association Tivoli Initiatives telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

étant précisé que M. LEFELLE et Mme BIGUIER ne prennent pas part au vote

41. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association ADIE au titre de l'action « Travail à la mise en place d'un labo culinaire », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association ADIE au titre de l'action « Agir au plus près des habitants des quartiers politique de la Ville afin de donner l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association ADIE telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

42. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association Bourges Agglo Services

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement d'une subvention de 7 500 € à Bourges Agglo Services au titre de l'action « médiation sociale et environnementale », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 7 500 € à Bourges Agglo Services au titre de l'action « insertion-emploi », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et Bourges Agglo Services telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

étant précisé que Mme BIGUIER ne prend pas part au vote

43. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association Accueil et promotion

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement d'une subvention de 6 000 € à Accueil et Promotion, imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention d'objectifs entre Bourges Plus et Accueil et Promotion telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

44. Animation agronomique sur l'aire d'alimentation de captage du Porche - Convention de cofinancement avec la Chambre d'Agriculture du Cher

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention relative à la coanimation avec la Chambre d'agriculture du Cher ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Interventions :

M. STOQUERT :

La première délibération qui concerne l'animation agronomique sur l'aire d'alimentation de captage du Porche. On reparle agricole. Le 3^{ème} contrat territorial est arrivé à son terme fin 2021. Un bilan d'évaluation est en cours de réalisation et s'intéresse aux réussites et limites du plan d'action mis en place par les différents partenaires. Il est important de noter que ces contrats territoriaux sont portés par Bourges Plus dans le cadre de sa compétence de l'eau. À la suite de l'évaluation, l'élaboration d'un nouveau plan d'action sera la priorité pour l'année 2022, année de transition entre le 3^{ème} contrat territorial et le futur 4^{ème} programme qui démarrera début 2023. Cette période charnière permettra de travailler sur deux axes : maintenir le lien entre les partenaires et acteurs territoriaux, en poursuivant quelques actions reconnues et maîtrisées lors des précédents contrats, et poursuivre le travail d'animation agricole en orientant vers des pratiques agroécologiques, agroforesterie et agriculture intégrée et biologique et coconstruire le 4^{ème} programme d'actions avec la Chambre d'Agriculture. Pour cela, le coût de la participation de Bourges Plus est fixé à 42 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'eau.

Mme FELIX :

Merci. Donc vous avez compris, c'est un contrat de transition, on prépare quelque chose de beaucoup plus ambitieux pour la période qui vient. Merci Marc. Catherine MENGUY.

Mme MENGUY :

Oui, alors je sais qu'il est tard, je vais faire court. J'espère que ce sera plus efficace que l'ensemble des plans qui sont mis les uns au bout des autres depuis des années et que ça servira vraiment à faire baisser le taux de nitrate et de cochoonneries dans l'eau. Merci.

Mme FELIX :

Merci. Alain MAZE.

M. MAZE :

Je voudrais quand même signaler que le taux des nitrates a quand même régulièrement baissé depuis que ces plans ont commencé.

Mme FELIX :

Alors, vous avez raison l'un et l'autre : les taux de nitrates ont sensiblement baissé lors des deux premiers contrats territoriaux, puisque nous sommes sortis de la zone orange foncé, puisqu'on tangentait les 80-90 mg/l dans certains captages et, qu'au-delà de 100, on ne peut même plus diluer l'eau. On est sorti de cette zone vraiment dangereuse, on est descendu autour de 55-60 mg/l, parfois 50, dans trois forages sur quatre, le 4^{ème} étant plus faible, on est à 40 mg. En revanche, au cours du 3^{ème} contrat territorial, il n'a pas été constaté d'évolution et d'amélioration. Ce 3^{ème} contrat se faisant dans des conditions un peu différentes sur le plan réglementaire des deux précédents, avec des mesures prises dans les deux premiers et abandonnées dans le 3^{ème}, le retour de bâton est immédiat. Aujourd'hui, on est en situation un petit peu fragile. On a une année qui n'apportera pas, malheureusement, de progrès notables mais qui est le temps nécessaire pour qu'on arrive à mettre en place un plan beaucoup plus ambitieux. Je partage avec toi Catherine (MENGUY) l'idée qu'il faut absolument qu'on revienne à quelque chose de beaucoup plus ambitieux parce que la stagnation de ces dernières années, voire une légère dégradation en fin de période, est tout à fait inquiétante. Donc, il faut qu'on se redonne des moyens ; on vous fera des propositions assez rapidement. Ce qui est inquiétant aussi, et c'est un point qui est mis dans le dossier d'enquête publique sur l'évolution des périmètres de protection du captage, c'est l'apparition de certains pesticides. C'est véritablement objet de souci. Voilà. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

45. Remise gracieuse facture eau et assainissement – concession n° 033 07671

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder à l'usager de la concession 033 07671 un dégrèvement en volume d'eau de 3 m³ et en assainissement de 144 m³ correspondant à la différence entre la consommation liée à la fuite et la moyenne des consommations de 2017 à 2019, soit un dégrèvement de 352,89 € sur une facture initiale de 1 056,68 € donc un reste à charge de 703,79 €.

46. Direction des Ressources Humaines - Tableaux des effectifs - Créations de postes

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

par 55 voix « pour » et 5 abstentions (MM. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES) et MERCIER, Mmes FRANQUES, SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL (pouvoir à M. MERCIER))

- d'approuver le transfert et les modifications de postes indiqués ci-dessus et répertoriés dans les tableaux joints.

Interventions :

M. STOQUERT :

On part sur le tableau des effectifs – créations de postes. Dans le cadre de la pérennisation d'un agent en immersion en mobilité contrainte depuis le 4 octobre 2021, il est proposé au Conseil Communautaire de transférer un poste de la Direction Communication à la Direction Bâtiment afin de répondre aux besoins de surveillance technique et en complément des entreprises extérieures intervenant dans les bâtiments. En effet, de nombreux prestataires sont amenés à intervenir seuls dans de nombreux bâtiments pour diverses missions de contrôle et de maintenance telles que la vérification des extincteurs, vérification réglementaire, évaluation périodique amiante, maintenance des équipements, détection incendie, poste à automatisme, alarme intrusion, ascenseurs. Outre des problèmes de sécurité et de responsabilité, l'expérience montre que les prestataires ne cessent d'intervenir seuls, fournissent des rapports succincts et incomplets avec des commentaires tels que « non vérifié, locaux inaccessibles ». De plus, le registre de sécurité n'est pas souvent renseigné. La planification de toutes ces visites étant chronophage, la Direction des Bâtiments doit vérifier les disponibilités des locaux et des personnes, s'assurer de disposer de toutes les clés et codes d'accès, fournir les documents techniques éventuels des travaux réalisés. De plus, une nouvelle mission leur est confiée depuis 2021 : l'installation et la maintenance de défibrillateurs dans environ 80 bâtiments nécessitant des inspections visuelles mensuelles.

Mme FELIX :

Voilà, donc vous l'avez compris, il y a un transfert de poste pour répondre à l'ensemble des missions que Marc STOQUERT vient de vous rappeler et puis, sinon, ce sont des modifications suite au déroulement de carrière des agents. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Alors trois plus une, c'est ça ? Quatre abstentions. Je vous remercie. Délibération suivante.

47. Direction des ressources humaines - Versement de l'indemnité télétravail en cas de télétravail contraint

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de verser l'indemnité télétravail en cas de télétravail contraint, selon les dispositions détaillées dans la délibération ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Interventions :

M. STOQUERT :

Versement de l'indemnité télétravail en cas de télétravail contraint. À compter du 3 janvier 2022 et durant cinq semaines, le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique a décidé de recourir à l'article 13 de l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif au télétravail en cas de circonstances exceptionnelles. En cas de recours au télétravail imposé en période de crise, des dispositions en matière d'indemnisation s'appliquent. L'indemnité s'élève à 2,50 € par jour dans la limite de 220 € annuels. Ainsi, la Communauté d'Agglomération doit verser une indemnité de télétravail lorsque ce dernier est imposé ; ce dispositif d'indemnisation n'est pas appliqué dans le cadre du télétravail dit pérenne.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

48. Direction des Ressources Humaines - Transfert de personnel dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) de la Ville de Bourges à la Communauté d'Agglomération de Bourges

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la décision conjointe de transfert du personnel dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales et Urbaines d'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges, annexée à la délibération, à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce transfert et tout document se rapportant à la délibération.

Interventions :

M. STOQUERT :

Transfert de personnel dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU). Le service Rivières - Eaux Pluviales de la ville de Bourges assure des missions sur deux compétences dont l'une relève de l'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020, la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU). La CLECT (Commission Locale et d'Evaluation des Charges Transférées) du 29 septembre 2021 a statué sur la création d'un nouveau service communautaire qui sera dédié à la gestion des eaux pluviales urbaines à partir du 1^{er} avril 2022. Les ouvrages transférés sont ceux ayant pour fonction de collecter, transporter, stocker ou traiter les eaux pluviales urbaines et huit emplois seront donc transférés, à compter du 1^{er} avril 2022, au titre de la compétence GEPU. La modalité du transfert fera l'objet d'une décision conjointe de la commune et de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette décision est prise après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets du transfert sur l'organisation des conditions de travail ainsi que sur la rémunération et les droits acquis des fonctionnaires et des agents territoriaux non titulaires concernés.

Mme FELIX :

Merci. On a accueilli les nouveaux agents du service Eaux Pluviales et Lutte contre les Inondations, puisque ce sont les deux missions qui sont confiées à ce service, avec notamment Marc STOQUERT, Bernard DUPÉRAT et je crois que Jean-Louis SALAK nous accompagnait aussi. On a une équipe qui, je crois, va trouver sa place dans notre agglomération et on les salue. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**49. Direction des Ressources Humaines - Mise à disposition de M. Éric DUMAS
auprès de la Ville de Bourges - Convention**

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges portant sur la mise à disposition de M. Éric DUMAS ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la délibération.

**50. Direction des Ressources Humaines - Mise à disposition de M. Patrice LAROCHE
auprès de la Ville de Bourges - Convention**

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges portant sur la mise à disposition de M. Patrice LAROCHE ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la délibération.

**51. Direction des Ressources Humaines - Mise à disposition de M. Serge TERNIER
auprès de la Ville de Bourges - Convention**

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges portant sur la mise à disposition de M. Serge TERNIER ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la délibération.

**52. Direction des Ressources Humaines - Mise à disposition de M. Bruno SAGETAT
auprès de la Ville de Bourges - Convention**

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges portant sur la mise à disposition de M. Bruno SAGETAT ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la délibération.

53. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association Mission locale

Rapporteur : Mme Christine CHEZE-DHO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 500 € à Mission locale Bourges Mehun-sur-Yèvre Saint-Florent-sur-Cher, imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention d'objectifs entre Bourges Plus et Mission locale Bourges Mehun-sur-Yèvre Saint-Florent-sur-Cher telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

étant précisé que Mme PALLOT ne prend pas part au vote

Interventions :

Mme CHEZE-DHO :

Catherine PALLOT vous l'a indiqué tout à l'heure, il s'agit de la subvention pour la convention d'objectifs de l'association Mission Locale. C'est une association, Mission Locale, que tout le monde connaît, Bourges, Mehun, Saint Florent-sur-Cher, qui mène des actions relatives à l'accès à la mobilité des personnes dans les quartiers en politique de la Ville.

Le projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville pour l'année 2022, organisé dans le contrat de Ville de Bourges, par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus et la ville de Bourges. Le public ciblé : des jeunes de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers « Politique de la Ville » et qui sont entrés dans un dispositif garantie jeunes ou parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces actions, l'association Mission Locale Bourges, Mehun et Saint-Florent sollicite une aide financière auprès de Bourges Plus. Il est proposé de lui attribuer une aide de 1 500 € selon les termes d'une convention qui vous est jointe. Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le versement de cette subvention de 1 500 € à la Mission locale, imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention, d'approuver ladite convention d'objectifs entre Bourges Plus et la Mission locale Bourges, Mehun et Saint-Florent, telle qu'elle figure en annexe, et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Mme FELIX :

Merci. Donc un soutien dans le cadre de la politique de la Ville à la Mission Locale qui vient s'ajouter à notre subvention annuelle à la Mission Locale. Y a-t-il des votes contre ?

Mme PALLOT :

Je ne prends pas part au vote.

Mme FELIX :

Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Et donc la dernière délibération, peut-être qu'on peut condenser un peu ?

Rapporteur : Mme Christine CHEZE-DHO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher relative à la mise en place de l'opération « Éco Défis des commerçants et artisans » ;
- d'autoriser le versement d'une contribution budgétaire dans le cadre de la mise en place de cette opération à hauteur de 10 000 € par édition ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ainsi que les actes s'y rapportant.

Interventions :

Mme CHEZE-DHO :

Il s'agit d'une convention à passer avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour une opération qui s'appelle Éco Défis. Il s'agit en fait de mobiliser les entreprises locales dans une démarche exemplaire qui s'inscrit dans le projet de territoire. L'Éco Défis cible des artisans et des commerçants. Il s'agit d'une opération territoriale qui a pour objectif de mobiliser autour de la question environnementale des entreprises du territoire de Bourges Plus. Il est proposé de relever au moins trois défis sur une période de plusieurs mois. C'est une opération qui va être sur deux ans. L'objectif est de concerner 30 entreprises pour l'édition de 2022 et 20 entreprises sur l'édition 2023. Pour ce faire, il y aura une labellisation des entreprises, un jury et des trophées à l'issue de cette session, de ces deux sessions. Pour ce faire, la participation financière de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus s'élèverait, forfaitairement, à 10 000 €, pour la première année, pour les frais liés à cette opération, le montant restant identique pour la deuxième année. Le budget total dépasse un petit peu plus les 20 000 €. Ça veut dire que c'est à peu près paritaire entre la CMA et nous.

Mme FELIX :

Nous avons convenu, je crois que c'est hier, avec la Présidente de la Chambre des Métiers que nous lancerions cette opération dans une des entreprises engagées dans la démarche au plus vite, au meilleur moment. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Écoutez, je vous remercie. Je confirme ce que je disais en début de ce Conseil, c'est qu'il est toujours mieux de débattre et de régler des débats démocratiquement qu'autrement. On peut aussi les régler autour d'un verre et donc je vous invite à partager un petit verre. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 21h50.

Fait à Bourges, le **23 MAI 2022**

Les secrétaires de séance

Mélanie CELEGATO
(jusqu'à la délibération n°29)



Constance BONDUELLE
(à partir de la délibération n°30)



Alexia FRANQUES



La Présidente,



Présidente **FÉLIX**



Les annexes aux délibérations sont consultables au Secrétariat des Assemblées de Bourges Plus aux jours et heures d'ouverture.

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'État et de leur publication ou de leur notification.